HAL open science

L'Olympisme comme outil au service des valeurs de la république

Nathalie Ratte

▶ To cite this version:

Nathalie Ratte. L'Olympisme comme outil au service des valeurs de la république. Education. 2020. hal-02958780

HAL Id: hal-02958780

https://univ-fcomte.hal.science/hal-02958780v1

Submitted on 6 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire

Présenté pour l'obtention du Grade de

MASTER

« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »

Mention 1er degré, Professeur des Écoles

L'Olympisme comme outil au service des valeurs de la république

Présenté par

RATTE / EL GARCH Nathalie

Sous la direction de :

MONNIN Éric

Maître de conférences à l'UPFR Sports de Besançon

Docteur en Sociologie et Agrégé d'Éducation Physique

Année universitaire 2019-2020

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours et à la présence de plusieurs personnes à qui je souhaite témoigner ma gratitude.

Tout d'abord, je tiens à adresser mes remerciements à mon directeur de mémoire, M. Éric MONNIN, Maître de conférences à l'UPFR sports de Besançon pour ses conseils précieux qui m'ont permis d'approfondir d'avantage mes recherches et pour avoir consacré plusieurs heures de son temps à la construction et à la correction de ce travail. Je le remercie d'autant plus qu'il a accepté cette mission en cours d'année afin de remplacer un collègue.

Je tiens également à remercier tous les membres du jury d'accepter d'évaluer mon mémoire de recherche dans les conditions actuelles.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance envers mon mari pour son soutien et ses judicieux conseils qui ont contribués à alimenter ma réflexion. Mais également mes enfants qui ont dû accepter pendant ces deux années d'avoir une maman moins disponible.

Merci à mes collègues et amis qui m'ont toujours encouragée, et soutenue aussi bien moralement, qu'intellectuellement, au cours de ma démarche.

Enfin, j'adresse toute ma reconnaissance à tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Sommaire

Introduction 4

Partie 1 : Cadre institutionnel 5

I. L'école et les réformes sous la Ve république 5

II. Les enseignements 8

1. Le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Cultures (S4C) 8

2. L'Enseignement Morale et Civique. 8

3. L'Éducation Physique et Sportive (EPS) 10

4. L'éducation à la santé 11

III. L'Olympisme 12

1. Les Jeux Olympiques antiques 13

2. Les Valeurs de l'Olympisme moderne 14

3. Corrélation entre Olympisme et Programmes scolaires 16

Partie 2 : Les attentes institutionnelles. 18

I. Le phénomène « Génération 2024 » 18

1. Genèse du phénomène 18

2. Le label « génération 2024 » 19

3. Les Mesures du programme 23

II. Les événements du label « Génération 2024 » 24

1. La Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS) 24

2. La semaine Olympique et Paralympique (SOP) 25

3. La Journée Olympique 26

Partie 3 : L'olympisme comme outil pour enseigner l'EMC 28

I. Un outil : La démarche de projet 28
1. Définition du terme « projet » en éducation 29
2. Points de vigilance pour organiser un projet 30
II. Exemple d'un projet pour travailler le S4C 31
1. Présentation d'un projet : Olympiades à l'école 31
2. Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer 32
3. Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre 35
4. Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen 36
5. Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques 38
6. Domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine 40
III. Bilan 41
Conclusion 42
Bibliographie 43
Glossaire 49
Annexes 50

Introduction

Le 13 septembre 2017, la France a été officiellement désignée pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ces jeux sont des événements sportifs internationaux majeurs et leur exposition médiatique permet une notoriété nationale et mondiale.

Les Jeux offrent l'opportunité pour le pays d'accueil de développer une dynamique de projet grâce à l'intérêt que la population leur porte. Ainsi l'Éducation Nationale profite de cette dynamique, en mettant en place un dispositif national d'accompagnement local, à travers une mesure du programme d'appui à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à paris 2024 « le sport au service de la société »[1] : le Label « Génération 2024 ».

En effet, l'école publique a pour mission de transmettre les valeurs de la république. La politique éducative française stipule que *« Sans l'éducation, la transmission des valeurs de la République ne peut être assurée. L'École y contribue et se mobilise aux côtés de ses partenaires pour les valeurs de la République. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation ».*[2]

L'enseignement moral et civique est un enseignement qui est difficile à mener. Cet enseignement qui a une dimension très largement interdisciplinaire, se caractérise par son contenu mais également par sa pédagogie. Ainsi les modalités pédagogiques doivent être réfléchies et appropriées. Il faut privilégier la mise en activité des élèves pour transmettre les savoirs, développer les savoir-faire et savoir-être nécessaires à la vie en société de tout citoyen français. Ce contexte nous amène donc à formuler la problématique de ce mémoire :

L'Olympisme peut-il être utilisé comme un outil au service des valeurs de la république dans le contexte scolaire français ?

[1] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2019) « Génération 2024 - Dispositif national et accompagnement local - Éduscol », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019. http://eduscol.education.fr/cid131926/dispositif-national-et-accompagnement-local.html.

[2] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2017), « Citoyenneté - Les valeurs de la République - Éduscol », [en ligne], Consulté le 3 mai 2019. http://eduscol.education.fr/cid46702/les-valeursde-la-republique.html.

Partie 1 : Cadre institutionnel

I. L'école et les réformes sous la Ve république

Le terme de « réforme » dans le monde éducatif désigne d'une part, des réformes institutionnelles importantes (lois) et d'autre part, des modifications pédagogiques et administratives plus modestes (arrêtés, circulaires et notes de service).

Notre système éducatif a évolué au rythme des transformations sociétales et gouvernementales.[3]

En 1959 : Jean Berthoin réforme l'organisation du système éducatif et instaure l'école obligatoire jusqu'à 16 ans.

En 1975 : René Haby instaure le collège unique pour répondre à un objectif : élever le niveau de formation et le niveau de culture de l'ensemble des jeunes sous obligation scolaire.

Entre 1981 et 1982 : Alain Savary rénove le collège unique en créant des zones d'éducation prioritaires afin de promouvoir une réelle égalité des chances.

En 1989 : Lionel Jospin, avec la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 dite « loi Jospin », a modifié le fonctionnement du système éducatif de manière importante. Cette loi propose un projet global d'éducation et consacre des solutions mises en œuvre de longue date par voie réglementaire. La scolarité est organisée en cycles : Il y en a trois pour le primaire, trois pour le collège, et d'autres pour le lycée.

En 2005 : François Fillon créé la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Cette loi, modernise l'Éducation Nationale, pour répondre aux évolutions de la société française et de l'école. La Disposition majeure de la loi de 2005 est de garantir l'acquisition d'un socle commun des connaissances et des compétences (S3C) indispensables à chaque élève.

[3] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2017), « [Frise interactive] L'histoire des grands textes de l'Éducation nationale », [en ligne], Consulté le 3 mai 2019. https://www.education.gouv.fr/cid102199/-frise-interactive-l-histoire-des-grands-textes-de-l-educationnationale.html.

En 2008-2009 : Xavier Darcos met en place une nouvelle organisation avec la suppression des cours du samedi matin dans toutes les écoles maternelles et élémentaires ainsi que l'entrée en application, dans toutes les classes, de nouveaux programmes.

En 2013 : Vincent Peillon est à l'origine de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République le 8 juillet 2013.[4]

Les orientations de cette loi sont :

- Mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques pédagogiques
- Donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités
- Faire entrer l'École dans l'ère du numérique
- Faire évoluer le contenu des enseignements
- Assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège
- Permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions
- Mieux associer les partenaires de l'École et mieux évaluer le système

Le 24 janvier 2013 : Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a pour objet la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré.

Ce décret a été ajusté pour la rentrée 2017 : ainsi par dérogation, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours est de nouveau rendue possible. Le décret visant à permettre cette nouvelle organisation a été publié le 29 juin au Bulletin officiel.

Enfin le socle commun de connaissances de compétences et de culture[5] entre en vigueur à la rentrée 2016. Les nouveaux programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège,

---

[4] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2013), *LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, 2013-595.*

[5] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2018), « Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-de-competences-et-deculture.html#Le_socle_commun_de_connaissances_de_competences_et_de_culture.

ont pour ambition de permettre à tous les élèves de progresser. Pour cela, le collège doit entrer dans une nouvelle organisation structurelle comportant une nouvelle organisation des cycles et des enseignements.

- Cycle 1 : cycle des apprentissages premiers (petite, moyenne et grande sections de maternelle) ;
- Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2) ;
- Cycle 3 : cycle de consolidation (CM1, CM2 et 6e) ;
- Cycle 4 : cycle des approfondissements (5e, 4e et 3e).

Cette réforme prévoit également la mise en place de parcours éducatifs pensés comme un ensemble de contenus, non disciplinaires, qui lient apprentissages scolaires et temps éducatifs.

Le parcours Avenir, qui vise l'accompagnement à l'orientation. Le parcours d'éducation artistique et culturelle, qui ambitionne de favoriser l'égal accès à une culture artistique. Le parcours éducatif de santé, qui a pour but la protection, l'éducation et la prévention de la santé des élèves. Et le parcours citoyen qui comprend deux enseignements spécifiques : l'enseignement moral et civique (EMC) et l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

Pour bien comprendre l'école actuelle, il est important de voir qu'elle porte les traces de ses différentes réformes. Monsieur Jean-Michel Blanquer ministre actuel de l'éducation nationale a dernièrement proposé un « Projet loi pour l'école de la confiance »[6] adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Les objectifs de ce projet de loi sont d'élever le niveau général et d'augmenter l'équité et l'innovation territoriale.

[6] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2019), « Le projet de loi pour une École de la confiance », [en ligne], Consulté le 14 mai 2019, https://www.education.gouv.fr/cid140423/leprojet-de-loi-pour-une-ecole-de-la-confiance.html.

II. Les enseignements

1. Le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Cultures (S4C)

Le Socle Commun identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. (Annexes 1 et 2). Il se divise en 5 grands domaines :

Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer.

Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre.

Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen.

Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques.

Domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine.

2. L'Enseignement Morale et Civique.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du

8 juillet 2013 veut faire évoluer le contenu des enseignements. Plusieurs enseignements, sont intégrés au cursus obligatoire dont un **Enseignement Moral et Civique (EMC)**[7] chargé de faire connaître et partager les valeurs de la République.

Il permet également aux élèves de mieux comprendre certains aspects du vivre ensemble, comme l'exigence du respect d'autrui et de ses différences, l'égalité entre femmes et hommes, les fondements de la laïcité, l'esprit de tolérance, etc. Les élèves doivent prendre conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités en tant que citoyens en devenir.

[7] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Programme d'enseignement moral et civique », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132982.

Dans les nouveaux programmes le parcours citoyen[8] aborde les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable et la lutte contre le harcèlement.

Les nouveaux programmes d'EMC sont entrés en vigueur à la rentrée 2015 et constituent un des enseignements au centre du parcours citoyen de l'élève. (Annexe 3)

L'Enseignement Morale et Civique est une discipline qui articule des valeurs, des savoirs et des pratiques afin d'aboutir à trois finalités :

- **Le respect d'autrui.**

Par « Morale » on entend une appropriation par l'élève de principes garantissant le respect de la personne humaine qu'il s'agisse de soi ou des autres. Le respect d'autrui, c'est respecter la liberté de l'autre, en le considérant comme égal à soi en dignité.

- **L'acquisition et le partage des valeurs de la république.**

Les valeurs et principes de la République fondent le pacte républicain garant de la cohésion nationale, en même temps qu'ils protègent la liberté de chaque citoyen.

Le Code de l'éducation affirme « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école, de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (article L 111-1).[9]

Ainsi l'école à la responsabilité de la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen Les quatre valeurs et principes majeurs de la République française sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

---

[8] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Le parcours citoyen », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid100517/le-parcours-citoyen.html.

[9] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2019), « Les valeurs de la République à l'école », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid106158/les-valeurs-de-la-republique-a-lecole.html#Les_valeurs_de_la_Republique_des_reperes_essentiels.

De ces valeurs découlent les principes de solidarité, d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que de refus de toutes les formes de discriminations.

- **La construction d'une culture civique.**

Ces valeurs et principes relient la France à la communauté des nations démocratiques, à l'échelle européenne et mondiale. Elles relient également le citoyen à la communauté à laquelle il appartient. Cette culture englobe quatre domaines : La sensibilité, La règle et le droit, le jugement et l'engagement.

3. L'Éducation Physique et Sportive (EPS)

Dans le langage commun l'EPS est souvent confondue avec les Activité sportives. En effet, il est encore fréquent d'entendre l'EPS qualifiée de « Sport » ou même de « Gym ». Or l'Éducation Physique et Sportive est une discipline scolaire obligatoire avec des horaires précis, une finalité et des objectifs, le tout régit par les programmes scolaires.[10] Celle-ci organise et didactise les Activités physiques Sportives et Artistiques (APSA) afin d'atteindre des objectifs scolaires.[11]

Il y a plusieurs conceptions de l'EPS :

- Une conception « développementaliste » dans laquelle, l'EPS est considérée comme un moyen de développer ses qualités physiques de base et par là sa motricité fondamentale.

- Une conception « culturaliste » où l'EPS permet de se confronter et d'intégrer des faits de culture.

- Une conception « récréative » cette dernière, la plus largement représentée ne renvoie à aucun objectif pédagogique.

---

[10] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Programmes d'enseignement », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987.

[11] DUGAS Éric (2012) « L'EPS à l'école : pourquoi ce n'est pas du sport », leplus.nouvelobs.com, [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, http://leplus.nouvelobs.com/contribution/706188-l-eps-a-l-ecole-pourquoi-ce-n-estpas-du-sport.html.

L'EPS a de vrais enjeux d'apprentissages et a pour finalité d'aider les élèves à construire des compétences en liens avec les domaines du socle commun de connaissance de compétences et de culture :

Domaine 1 : Développer sa motricité et construire un langage du corps.

Domaine 2 : S'approprier seul ou à plusieurs par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre.

Domaine 3 : Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble.

Domaine 4 : Apprendre à entretenir sa santé par la pratique d'une activité physique régulière.

Domaine 5 : S'approprier une culture physique sportive et artistique.

« Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui ».[12]

4. L'éducation à la santé

« De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé vise à assurer l'éducation à la santé, la protection de la santé des élèves et la prévention des conduites à risques ».[13]

L'**éducation** à la santé, est basée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cet axe propose des activités intégrant l'alimentation, l'hygiène, les rythmes de vie, la prévention des addictions, la

[12] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2018), « Le sport à l'école élémentaire », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid4363/le-sport-a-l-ecole-elementaire.html#L'%C3%A9ducation_physique%20et%20sportive%20dans%20les%20programmes%20scolaires.

[13] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2018), « Le parcours éducatif de santé », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid109047/le-parcours-educatif-de-sante.html.

sécurité, etc. « Les actions éducatives peuvent notamment reprendre les priorités définies dans la circulaire n°2011-216 du 02 décembre 2011 :

- *Faire acquérir aux élèves des bonnes habitudes d'hygiène de vie ;*
- *Généraliser la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle et promouvoir les activités physiques (intégrant la prévention du surpoids et de l'obésité) ;*
- *Généraliser l'éducation à la sexualité (accès à la contraception et prévention des IST et du sida) ;*
- *Généraliser la prévention des conduites addictives ;*
- *Organiser la prévention des « jeux dangereux » et participer à la prévention et à la lutte contre le harcèlement entre élèves ;*
- *Repérer les signes d'alerte témoignant du mal-être et organiser le cas échéant la prise en charge des élèves repérés, notamment des victimes ou des auteurs de harcèlement ;*
- *Renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours). »* [14]

La **protection** vise à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de toute la communauté éducative**.**

L'axe **prévention** vise des actions centrées sur des problématiques de santé ayant des dimensions éducatives et sociales**.**

III. L'Olympisme

« Depuis le Britannique Thomas Arnold, le père du sport éducatif durant la première moitié du XIXe siècle, en passant par Godard, Tissié ou Naismith, créateur du basket-ball, aux États Unis, le sport a notamment été d'abord développé pour accompagner l'épanouissement de l'enfant et

[14] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2018), « Le parcours éducatif de santé », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid109047/le-parcours-educatif-de-sante.html.

du jeune adulte, et citoyen. Pierre de Coubertin s'inscrivait naturellement pleinement dans cette préoccupation éducative. »[15]

Pierre de Coubertin est le père de l'olympisme moderne. Il se consacre à la réforme sportive du système éducatif français en initiant des structures sportives scolaires. Il crée un comité pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation dans les années 1880. Désireux de populariser le sport, il constate rapidement que pour atteindre ses objectifs, il faut l'internationaliser. Cela le conduit à la restauration des Jeux Olympiques et aboutit à la célébration de la première Olympiade à Athènes en 1896.[16]

« L'olympisme revêt donc une multitude de sens. Cette réflexion paraît justifiée par les écrits et discours de Coubertin qui ne souhaitait pas lui-même en donner une définition très précise. »[17]

L'olympisme est une philosophie au sens large qui associe corps et esprit, caractère et conscience. L'analyse et la définition des concepts fondamentaux de l'Olympisme est impossible à résumer. Les ouvrages de référence choisis pour ce mémoire y consacrent des chapitres entiers qu'il est important de lire pour comprendre la complexité d'une telle définition.

1. Les Jeux Olympiques antiques

L'origine des Jeux Olympiques repose sur plusieurs légendes qui en attribuent la création à différents lieux ou héros. Toutes ces légendes sont reliées à des croyances et des pratiques religieuses.

L'éducation Grecque antique vise à faire des citoyen beaux et bons, ainsi l'éducation sportive occupe une grande place. A Sparte (la cité-État) l'éducation sportive a pour finalités de former un beau corps, de préparer à la guerre et aux combats. Ainsi le système éducatif est basé sur la sévérité, dans le but de « dresser » l'enfant à obéir aux Lois de la Cité. Dans la Grèce antique

[15] COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2019), « Sport et école », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, http://espritbleu.franceolympique.com/cnosf/actus/6102-sport-et-cole.html.

[16] COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2019), « Pierre de Coubertin », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, http://espritbleu.franceolympique.com/cnosf/actus/4923-pierre-de-coubertin-.html.

[17] MONNIN Éric, (2008), « L'Olympisme à l'école ? », Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté et Pôle éditorial multimédia de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, p.32.

on dispense donc une éducation autant intellectuelle que physique dans le but de créer « l'homme parfait ».

L'éducation Grecque se divise en trois parties :

- La scholé, où à l'âge de sept ans, le maître enseigne la bonne tenue de l'enfant. On apprend l'écriture, le calcul et les mathématiques. A ces enseignements s'ajoute le chant, la musique et l'éducation physique.
- La palestre, où, à la préadolescence, les élèves se spécialisent en fonction de leurs aptitudes motrices et étudient des écrits classiques pour devenir des hommes cultivés.
- L'éphébie, où l'on accueille les élèves de plus de seize ans. Les éphèbes choisissent la philosophie ou la rhétorique.

Le gymnase est cependant un lieu exclusivement masculin, sauf quelques exceptions, les filles en sont exclues.

Pour résumer, l'éducation repose donc sur l'enseignement de la gymnastique, des lettres, des arts et de la musique. Les jeux antiques ont une fonction civilisatrice, tout d'abord d'ordre religieux mais également de paix en instaurant la trêve qui met fin aux guerres entre Cités-État. Ces rencontres font également office de rendez-vous Culturel car autour des athlètes se retrouvent : Poètes, historiens, auteurs, politiciens...

2. Les Valeurs de l'Olympisme moderne

Malgré le nom de moderne, le mouvement olympique porte des valeurs internationales et promeut également les valeurs éducatives de l'olympisme qui restent marquées par son Histoire.

« L'énergie et le corps dans une logique de dépassement physique pour atteindre un équilibre entre le corps et la tête » [18]

Les Jeux Olympiques bien connus du grand public représentent ce mouvement, mais l'Olympisme est présent dans le monde entier à travers d'autres actions qui s'adressent certes à des athlètes mais également à des citoyens en dehors du cercle sportif. Ainsi, les enseignants,

[18] PARIS2024, (2019), « Valeurs de l'Olympisme », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.paris2024.org/fr/valeurs-de-lolympisme-0/.

les éducateurs et les jeunes sont également les destinataires de programme d'éducation aux valeurs Olympiques.

Avant d'envisager de travailler autour d'un projet sur l'Olympisme à l'école primaire, il est donc essentiel de définir ces valeurs. (voir annexe 1)

La Charte olympique en résume le propos dans son préambule : *« L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. »*[19]

La recherche de l'excellence s'atteint en repoussant ses limites grâce au dépassement de soi. Pour progresser, il faut aller plus haut, plus loin, plus vite, plus fort… Pour réussir, il faut atteindre les objectifs que l'on s'est fixés, il faut pouvoir inspirer et devenir un exemple, un modèle.

L'amitié au sens large doit s'entendre par le partage, la fraternité, la tolérance et la solidarité. On parle donc d'entraide, et d'écoute pour développer l'esprit de camaraderie et plus largement d'Unité.

Le respect doit être pris dans son acception globale. Il doit tout d'abord s'appliquer à soi, à son propre corps et à sa santé pour son propre bien-être. Celui-ci doit également s'appliquer aux autres. De plus il faut penser au respect des règles et de l'arbitre. Enfin le respect doit s'appliquer à la planète et à l'environnement. Le fair-play est un concept sportif qui est transférable dans la vie en société.

« Il est ainsi intéressant de donner aux élèves un regard critique des Jeux olympiques en s'appuyant sur ce projet : éduquer, c'est ainsi offrir un cadre politique et culturel renouvelé avec un but culturel et pacifiste. »[20]

Ainsi une activité de recherche de réflexion sur les valeurs Olympisme en lien avec une pratique sportive s'intègre dans le parcours citoyen des élèves et rend l'enseignement motivant par

---

[19] COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (2018) « charte olympique » [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/General/FR-OlympicCharter.pdf#_ga=2.80627412.234210394.1556391759-761704067.1556391759

[20] MAILLARD Christophe et MONNIN Éric, (2014), « Une éducation à l'Olympisme est-elle possible ? » *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, nº 36 (15 octobre 2014). [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, http://journals.openedition.org/edso/940 ; DOI : 10.4000/edso.940

l'intérêt que beaucoup portent aux sports. La recherche d'équilibre entre le corps, la volonté et l'esprit qui est la valeur essentielle de l'Olympisme permet aux individus de développer leurs potentiels physiques et intellectuels en parallèle.

3. Corrélation entre Olympisme et Programmes scolaires

Les valeurs Olympiques sont en totale corrélation avec les valeurs morales et civiques que promeut l'éducation.

L'école, premier lieu de socialisation de l'enfant, et la communauté sportive ont de nombreux points communs. L'enfant dans son club sportif et à l'école va devenir acteur d'une communauté. Tous les sports sont régis par des règles et l'enfant par sa volonté de « jouer » va très naturellement s'y plier. Ce qu'il apprend dans sa pratique sportive sera également à construire lors de ces années de scolarisation où il va apprendre à partager des règles communes nécessaires pour vivre ensemble.

Les manifestations sportives sont des moments privilégiés de partage et d'ouverture culturelle.

On peut facilement affirmer que les valeurs Olympiques ont une force éducative. Mais dans toute action pédagogique, on doit s'interroger sur les modalités de leur appropriation par les élèves.

« Le sport a progressivement gagné tous les domaines de la société. Les valeurs éducatives et sociales qu'il véhicule (goût de l'effort, persévérance, volonté de progresser, respect des autres, de soi et des règles, etc.) le placent au croisement de différents lieux d'éducation…à l'école, il s'inscrit dans le cadre de l'éducation formelle en mobilisant des connaissances disciplinaires et des compétences transversales »[21]

Les fiches pédagogiques EPS, sport et olympisme ici citées distinguent 3 niveaux de structuration.

---

[21] COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (2016), « Fiches pédagogiques EPS, sport et Olympisme », 130130_document_EPS_sport_olympisme_240116.pdf, [en ligne], Consulté le 5 déc 2019, https://cache.media.eduscol.education.fr/file/sport/11/6/130130_document_EPS_sport_olympisme_240116.pdf

Le premier niveau - *vivre et connaître* - explique que la participation à des expériences variées dans de multiples contextes vise à faire grandir l'élève. De plus, avoir des connaissances variées lui permet de s'enrichir culturellement et de mieux appréhender le monde.

Le second niveau - *conduire et produire* – précise que pour mener à bien une action l'élève va apprendre à maitriser de nombreux éléments. Ainsi l'atteinte de l'objectif fixé concrétise l'attention portée à chaque paramètre identifié et cela est source de satisfactions.

Enfin le dernier niveau - *concevoir et gérer* - car il faut nécessairement programmer son activité pour mener à bien un projet collectif.

Les instances ayant pour mission l'éducation, la formation et l'instruction de la population ont donc bien conscience de la force éducative que représente le sport et plus précisément l'Olympisme, qui nous intéresse plus particulièrement ici. Ces instances proposent donc des outils et des projets afin d'accompagner les professionnels de terrain dans leur mission à former des citoyens.

Partie 2 : Les attentes institutionnelles.

I. Le phénomène « Génération 2024 »

1. Genèse du phénomène

En 2016 Paris dépose sa candidature pour les Jeux 2024

« Les Jeux de Paris 2024 laisseront un héritage concret pour tous : pour le Mouvement sportif, les Parisiens et les Français, et pour l'avenir. Les Jeux sont parfaitement alignés avec les stratégies de développement à long terme et l'engagement de la France en matière de développement durable et d'égalité » [22]

Dans le dossier de candidature dont est tiré l'extrait ci-dessus la promotion du sport et des valeurs Olympiques tient une place importante dans le plan d'intégration des Jeux, à long terme, dans le pays. Ainsi une collaboration entre le mouvement sportif, les collectivités territoriales, l'État et le monde économique, doit permettre d'aboutir à un héritage bien au-delà de 2024.

Le but étant d'ancrer le sport au cœur de la société en amenant 80% de la population française à pratiquer un sport régulièrement. Trois objectifs principaux sont déclinés pour atteindre ce but :

- Offrir à chaque Français la possibilité d'accès à un club, un équipement sportif de proximité, un parcours de prévention santé, ou une pratique sportive de haut niveau sans frein économique

- Placer le sport et ses valeurs au cœur des politiques publiques d'éducation, d'engagement citoyen des jeunes, de cohésion sociale et d'intégration.

[22] PARIS VILLE CANDIDATE JEUX OLYMPIQUES 2024 (2016-2017), « dossier de candidature phase 1 », [en ligne], consulté le 07 avr 2020, https://www.paris2024.org/app/uploads/2019/03/paris_2024_dossier_de_candidature_phase_1_-_web_1.pdf

- Constituer une filière de l'économie du sport à l'avant-garde d'une croissance durable.

Un dispositif spécifique de promotion du sport et de ses valeurs a donc été lancé à destination des publics scolaires. Il sera pérennisé au-delà de 2024. Celui-ci s'articule autour de 3 actions prioritaires :

- **Un programme national d'éducation à la citoyenneté** et aux enjeux de santé, de vivre-ensemble, d'égalité et de mixité sociale au travers des valeurs olympiques avec notamment l'implication des Olympiens et des Paralympiens pour promouvoir ces valeurs dans les établissements scolaires.

- **Un concours national autour de l'Olympisme**, des Jeux Olympiques et Paralympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se déclinera dans les établissements scolaires français.

- **Un plan national de promotion des valeurs olympiques** à l'occasion de la Journée olympique, de la journée du sport scolaire, des compétitions scolaires et des grands événements sportifs organisés en France.

2. Le label « génération 2024 »

C'est en 2017, après l'élection de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques 2024 que le label « Génération 2024 » a été créé pour les établissements scolaires et universitaires. L'objectif étant d'encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes.

« Le label "Génération 2024" pour les écoles et établissements scolaires vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes ».[23]

[23] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2019), « Génération 2024 - Le label « Génération 2024 » - Éduscol », [en ligne], consulté le 23 déc 2019, https://eduscol.education.fr/cid131907/le-label-generation-2024.html

a) Les Objectifs :

Ce label doit permettre de montrer de manière concrète, que le sport est un formidable outil d'éducation, notamment par la transmission des valeurs de l'Olympisme : l'**excellence, l'amitié et le respect**. Pour cela il vise à renforcer les liens entre l'institution scolaire et le mouvement sportif, ce qui passe par le déploiement de quatre axes de travail :

- le développement de projets structurants avec les clubs sportifs,

- la participation aux événements promotionnels Olympiques et Paralympiques,

- l'adaptation des parcours des sportifs de haut niveau,

- l'ouverture des équipements sportifs des établissements aux clubs locaux.

b) Les Attentes :

Ce label est tenu par des principes directeurs qui ont pour but de valoriser les écoles volontaires en s'inscrivant dans un projet d'établissement qui intègre les valeurs de la république et les principes d'égalité, d'inclusion, d'éco-citoyenneté et de lutte contre les discriminations.

Il s'agit de mettre en place des partenariats avec les acteurs locaux tels que les associations sportives et les collectivités territoriales. De plus cette labélisation peut s'inscrire dans un parcours d'éducation à la santé, citoyen, ou avenir.

Enfin, par ce label les établissements volontaires s'engagent à suivre le cahier des charges sur une durée de trois ans.

Ce label est régi par une charte [24] qui définit les outils à disposition des établissements scolaires labelisés. Ces outils sont des supports génériques du label, des supports liés à des actions sportives et des supports dans le cadre de la semaine olympique et paralympique.

Au 18 octobre 2019 ce sont 2212 écoles et d'établissements labellisés et à chaque rentrée scolaire d'autres recevront à leur tour cette labellisation.

Ce processus de labellisation encourage le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des élèves du premier et du second degré, avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables : élèves allophones, en situation de handicap, en éducation prioritaire, ou encore en zone rurale. Il contribue à renforcer l'image des écoles et des établissements concernés et à dynamiser les projets éducatifs des équipes pédagogiques en liens étroits avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

Dans toutes les académies, des référents "génération 2024" ont été nommés pour accompagner les équipes éducatives.

Ce label s'inscrit de manière opérationnelle dans deux conventions :

La convention cadre du 18 septembre 2013 qui lie le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et celui de la ville, de la jeunesse et des sports (MVJS).

Et la convention cadre du 22 novembre 2016 qui lie le CNOSF, les ministères chargés de l'agriculture et des sports, ainsi que dans chacune des conventions signées entre le MENESR, le MVJS, les fédérations sportives et les fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS, UGSEL)

c) Les partenaires

Les associations sportives scolaires sont investies d'une mission de service public à finalité éducative et sociale, définie dans des conventions qui les lient à l'État.

[24] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2019), « Labellisation des écoles et des établissements scolaires - Charte d'utilisation du label pour les écoles et les établissements scolaires », [en ligne], consulté le 23 déc 2019, https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Generation_2024/67/4/Charte_d_utilisation_du_label_pour_les_etablissements_1061674.pdf

Le développement de la pratique sportive dans le cadre du sport scolaire est un enjeu de politique éducative.[25]

Pour le premier degré, le sport scolaire s'appuie sur l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP). Cette association propose des ressources variées, en lien avec la pratique des activités physiques. Ces ressources sont accessibles à tous et certaines sont créées spécifiquement pour les enseignants et s'utilisent pour préparer les rencontres sportives. Elles sont le plus souvent construites avec les fédérations sportives partenaires. Des formations sont également proposées par l'USEP pour accompagner leur utilisation.

Chaque année, L'USEP participe à la Semaine olympique et paralympique et à la Journée olympique.

La fédération a appuyé la candidature de Paris à l'organisation des JO 2024. Elle est également engagée dans les actions menées par les Ministères de l'Éducation Nationale et des Sports pour développer la pratique physique et sportive dès le plus jeune âge.

Le sport scolaire, composante originale de la politique éducative française, est l'objet d'un partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère des sports. Il implique fortement les collectivités locales, qui lui apportent leur soutien.

La construction européenne et le développement des moyens de communication multiplient les possibilités d'échanges culturels. Le sport scolaire s'ouvre sur l'Europe et le monde et favorise les échanges avec les équipes d'établissements des différents pays.

L'USEP à édité un Guide de la rencontre sportive[26] qui propose que toute rencontre sportive soit basée, sur six principes :

- Une multitude de moments de vie partagés.
- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques variées en continuité de l'EPS.
- Un cadre associatif spécifique.
- Un projet sportif et éducatif.
- Un dispositif qui met en actes la continuité éducative.

[25] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2019), « les enjeux de la pratique sportive », [en ligne], consulté le 23 déc 2019, https://eduscol.education.fr/cid47156/sport-scolaire-et-eps.html

[26] USEP (2003) « cahier-pédagogique – supplément à en jeu une autre idée du sport n°372 », [en ligne], consulté le 29 avr 2020, https://usep.org/wp-content/uploads/2017/04/cahier-pedagogique-enjeu4-usepP-olympisme.pdf

– La construction d'un citoyen sportif.

Ce Guide de la rencontre sportive, contribue à la mission de l'Ecole laïque et républicaine.

Le réseau Canopé s'est associé à ce label et propose des ressources : « la grande école du sport – Pour découvrir le sport sous un nouvel angle »[27]

Ces ressources vidéo permettent des associations pour enseigner en interdisciplinarité et échangez avec les élèves autour des valeurs du sport (respect des règles, solidarité, goût de l'effort, intégration…) à l'aide d'interviews de grands sportifs.

3. Les Mesures du programme

Le comité interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, présidé par le Premier Ministre, marque la mobilisation de l'ensemble des ministères.

Ce comité a édité une liste de 170 mesures du programme héritage de l'Etat.[28]

Les mesures clés de ce programme sont de favoriser les pratiques sportives des français, de rayonner dans le monde à travers l'innovation et la culture, d'accélérer la transition écologique, de construire les infrastructures de demain et d'engager la population autour des jeux. [29]

Pour favoriser les pratiques sportives des français, l'un des points d'appuis est l'accroissement de l'offre sportive à l'école. Pour cela, l'une des mesures phares est le développement du label « génération 2024 » cité plus haut. Une autre est l'aménagement de sections sportives pour

[27] RÉSEAU CANOPÉ (2019), « La grande école du sport - Pour découvrir le sport sous un nouvel angle », [en ligne], consulté le 23 déc 2019, https://www.reseau-canope.fr/la-grande-ecole-du-sport.html

[28] COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, (2019), « France 2024 – Faire mieux grâce aux jeux – liste des 170 mesures », [en ligne], consulté le 5 déc 2019, http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/cijop_liste_des_170_mesures.pdf

[29] COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, (2019), « France 2024 - Plan d'héritage pour les jeux olympiques et paralympiques », [en ligne], consulté le 5 déc 2019, http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/cijop_dossier_de_presse-compresse.pdf

offrir aux élèves une plus grande diversité dans les modalités de pratiques sportive au sein des établissements scolaires. En ce qui concerne le premier degré, une concertation sera lancée prochainement par le Ministre de l'Éducation Nationale pour élaborer un plan ambitieux de développement de la pratique sportive dans l'enseignement primaire.

II. Les événements du label « Génération 2024 » [30]

Le Label génération 2024 s'appuie sur 3 temps forts : La Journée nationale du sport scolaire, la Journée olympique et la semaine olympique et paralympique. Ces trois événements vont promouvoir l'éducation par le sport et mettre les valeurs citoyennes et sportives au cœur des enseignements.

1. La Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS)

Lors de cette Journée qui a lieu tous les ans, des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous, sont organisées à tous les échelons du sport scolaire. Les activités proposées sont adaptées aux niveaux et aux besoins des jeunes, afin d'avoir une mobilisation du plus grand nombre d'élèves**.**

La JNSS a pour objectif de promouvoir les activités proposées par les associations et les fédérations sportives scolaires auprès des différents acteurs locaux du monde éducatif : élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves, du monde sportif et des collectivités territoriales.

Près d'un million d'élèves ont participé à la JNSS 2018, par des manifestations d'ampleurs départementales, régionales et nationales organisées par les 3 fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP et UGSEL) partout sur le territoire.

Les opérations menées au cours de la JNSS 2018 se sont déroulées majoritairement au sein des écoles et établissements scolaires. De nombreuses actions ont porté sur la diététique,

[30] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION et MINISTÈRE DES SPORTS , « Génération 2024 - Développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes - Appel à candidature et cahier des charges », [en ligne], Consulté le 8 avril 2020,https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Generation_2024/69/2/Cahier_des_charges_label_Generation_2024_02.2019pdf_1081692.pdf

l'alimentation et la santé, mais aussi sur l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans le cadre du sport partagé.

Pour l'année 2020 qui devait être marquée par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Tokyo et des Jeux olympiques de la Jeunesse à Lausanne, la Journée nationale du sport scolaire 2019, a mis en valeur le thème de l'interculturalité.

La JNSS 2019 est placée au cœur d'un mois tout entier centré sur le sport avec l'opération **«** Sentez-vous sport ! » organisée par le CNOSF [31]**,** afin de sensibiliser et attirer le grand public à pratiquer une activité physique et sportive d'une manière régulière dans un objectif de bien-être et de santé. Cette journée est également intégrée à la « Semaine européenne du sport » qui est une initiative de la Commission européenne destinée à promouvoir le sport et l'activité physique dans toute l'Europe par une campagne baptisée **«** #BeActive **»**[32].

2. La semaine Olympique et Paralympique (SOP)

Pour donner suite à la désignation de Paris comme ville hôte des Jeux en 2024, le Ministère chargé de l'Éducation Nationale organise chaque année la semaine Olympique et Paralympique. Cette organisation se fait en partenariat avec le ministère chargé des Sports et le mouvement sportif français. Elle est l'occasion de valoriser d'avantage la pratique sportive et ses bienfaits tout en appréhendant des valeurs sportives et citoyennes.

Cette semaine permet aux enseignants[33] :

- d'utiliser le sport comme outil pédagogique dans les enseignements,
- de sensibiliser aux valeurs de l'Olympisme en mobilisant les outils éducatifs et ludiques mis à disposition,

[31] COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2020), « Sentez-vous sport – présentation », [en ligne], consulté le 14 avril 2020, https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/6241-prsentation.html

[32] COMMISSION EUROPÉENNE, (2019), « #BeActive – Européan week of sport - 5 years 2019 », [en ligne], consulté le 14 avril 2020, https://ec.europa.eu/sport/week_en

[33] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2019), « La semaine olympique et paralympique », [en ligne], consulté le 5 déc 2019, https://www.education.gouv.fr/cid111903/la-semaine-olympique-et-paralympique.html

- de faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques aux élèves, en collaboration avec le mouvement sportif,

- de faire changer le regard des plus jeunes sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des « para-sports » et en intégrant des rencontres sportives partagées,

- d'éveiller les jeunes à l'engagement bénévole.

Pour participer, les écoles et établissements scolaires peuvent inscrire un projet. Ces démarches pourront ainsi être liées à des opérations d'ampleur nationale existantes et seront recensées pour valoriser une programmation annuelle.

3. La Journée Olympique

« *Le 23 juin 1893, au cœur de l'université de la Sorbonne, le Baron Pierre de Coubertin réunit les acteurs du sport mondial avec la ferme intention de faire renaître les Jeux Olympiques. Pari réussi pour Coubertin, puisqu'en sommeil depuis l'Antiquité, les Jeux prennent enfin leur forme moderne dans leur berceau, à Athènes, en 1894. Le CIO a donc choisi de commémorer cet acte fondateur des Jeux Olympiques au moment de lancer la Journée olympique pour sa première édition, en 1948* ».[34]

La première Journée Olympique a donc été célébrée le 23 juin 1948, par neuf comités nationaux olympiques, par l'organisation de cérémonies dans leur pays respectifs : l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Portugal, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Suisse, l'Uruguay et le Venezuela. Cette journée est un symbole, ainsi en 2017, c'est le 23 juin que Paris a déposé sa candidature pour les jeux 2024.

Depuis 2019 la Journée Olympique s'associe à la fête du Sport, c'est l'occasion pour chacun de s'initier à la pratique de sports olympiques et de partager les valeurs de l'Olympisme. Les événements organisés en France sont de plus en plus nombreux et accueillent de plus en plus de monde grâce à la présence d'athlètes. C'est l'occasion pour les Français de découvrir les sportifs de leur région et les associations locales qui font vivre le Sport au quotidien.

[34] ÉQUIPE EXÉCUTIVE DE PARIS 2024, « la journée Olympique », [en ligne], consulté le 14 avril 2020, https://www.paris2024.org/fr/journee-olympique-23-juin/

Depuis 1987, dans le but d'encourager les comités nationaux à célébrer cette journée, la commission du CIO "Sport pour tous" a instauré la course de la Journée olympique. Aujourd'hui plus d'une centaine de comités nationaux y prennent part.

Le concept initial a évolué au-delà d'une simple course et à présent cet événement repose sur trois piliers : « bouger, apprendre et découvrir ».

- **Bouger** - encouragez la population à être active à l'occasion de la Journée olympique.
- **Apprendre** - réfléchir à la contribution du sport aux grandes questions sociales qui touchent votre communauté telles que l'éducation, la promotion et prévention de la santé, la responsabilisation des femmes et des jeunes filles, la protection de l'environnement, l'édification de la paix et le développement communautaire. Être un citoyen responsable fait également partie de la philosophie de l'Olympisme.
- **Découvrir** - inciter à la découverte de nouveaux sports et de nouvelles activités.

Cette journée est l'occasion pour les établissements scolaires d'organiser des activités physiques et sportives, des ateliers de travaux manuels ou culturels, des conférences, des démonstrations sportives, des rencontres avec des athlètes et de nombreux autres événements.

Partie 3 : L'olympisme comme outil pour enseigner l'EMC

« *L'enseignement moral et civique relève de la responsabilité de toute la communauté éducative. Ce principe n'est toutefois pas facile à mettre en œuvre. L'inspection pédagogique régionale l'a bien compris ; c'est pourquoi toutes les lettres de rentrée disciplinaires ont, cette année, mentionné la nécessité pour chaque discipline de s'emparer de cet enseignement. Cela ne peut suffire. Les enseignants sont invités à faire de la prise en compte de cet enseignement l'un des axes de travail et d'échange des instances collectives : conseil d'enseignement et conseil pédagogique. C'est d'autant plus nécessaire que l'EMC n'est pas intégrée dans le service de tous les enseignants. Cela impose de réfléchir et d'organiser la contribution de chaque discipline aux projets sur lesquels l'EMC prend appui afin de faire de cet enseignement « la colonne vertébrale » du parcours citoyen* ».[35]

L'école, prend appui sur les programmes et sur les différents dispositifs pédagogiques pour bâtir la démarche curriculaire de chaque élève. Tout au long de sa scolarité l'élève va construire son curriculum, par l'acquisition progressive de connaissances et de compétences du socle commun et par la mise en place des parcours éducatifs. Pour ce faire, chaque élève est accompagné par les équipes pédagogiques, ce qui va lui permettre structurer ses acquis et de s'approprier son propre parcours.

Pour amener les élèves à acquérir les 5 domaines du S4C les enseignants jouissent d'une liberté pédagogique qui leur permet de mettre en place différents projets scolaires en lien avec leur équipe et les différents partenaires locaux.

I. Un outil : La démarche de projet

La démarche de projet est l'une des méthodes qui permet d'augmenter la motivation des élèves. Celle-ci permet de mobiliser des compétences transversales en allant au-delà des disciplines.

[35] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2015), « Circulaire de rentrée2015, BO n°23 du 4 juin 2015 », [en ligne], consulté le 5 déc 2019

« Une pédagogie centrée sur les apprenants, sur leurs buts et sur leurs besoins … L'élève doit être acteur de sa formation, ce qui doit passer par des apprentissages concrets donnant du sens à cette formation. »[36]

La notion de projet est de plus en plus utilisée dans le système éducatif, et ce, sous de nombreuses formes, comme les projets d'établissement, les projets d'action éducative, les projets personnels des élèves, etc. Chacun a son idée de ce qu'est un projet et de la manière dont on peut le conduire.

1. Définition du terme « projet » en éducation

On parle de projet lorsqu'on peut attendre de l'apprenant un certain engagement vis-à-vis d'un objectif, par des activités intentionnelles dans lesquelles celui-ci s'implique sans réserve.

Les différentes acceptions du terme projet en éducation,

- Le projet éducatif qui a pour rôle de rendre les jeunes autonomes et de les intégrer dans la société.
- Le projet pédagogique, qui intervient dans le cadre scolaire par la relation entre les enseignants et les élèves.
- Le projet d'établissement, qui vise à accompagner l'autonomie par une mise en cohérence des activités.
- Le projet de formation, qui comme son nom l'indique se situe davantage au niveau de la formation.

Nous nous intéressons donc, dans ce cadre, au projet pédagogique. Celui-ci est une méthode active et pragmatique qui place l'expérience au cœur des apprentissages pour centrer l'école sur l'élève et non sur l'enseignant.

Un tel projet se doit d'être collectif et géré par le groupe-classe afin d'aboutir à une production concrète par l'organisation d'un ensemble de tâches dans lesquelles tous les élèves peuvent s'impliquer et jouer un rôle actif. Par cela, le projet permettra aux élèves d'apprendre des savoirs et des savoir-faire identifiables figurants aux programmes.

---

[36] REVERDY Catherine, (2013), « L'apprentissage par projet : le point de vue de la recherche » - Technologie 186 [en ligne], consulté le 5 déc 2019, https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/ressources/techniques/5180/5180-186-p46.pdf

2. Points de vigilance pour organiser un projet

Pour organiser un projet pédagogique thématique, il faut le préparer en ayant défini précisément les activités des élèves et le rôle de l'enseignant. La réussite du projet en termes d'apprentissages et d'acquisition de compétences en dépend.

Les activités possibles des élèves sont :

- Problématiser
- S'informer, se documenter
- Contrôler, Critiquer
- Organiser, Planifier
- Réaliser et Contrôler
- Communiquer, rendre compte

Ainsi en fonction du groupe classe, des objectifs visés et du projet, l'enseignant va programmer les activités afin de développer chez les élèves des compétences non strictement disciplinaires.

Travailler en projet demande à l'enseignant de se séparer des pratiques traditionnelles, ce qui pose quelques difficultés. Pour que la mise en projet fonctionne et que l'enseignant atteigne ses objectifs d'enseignement les élèves doivent être intéressés. Ainsi les élèves deviennent responsables de leur projet, c'est donc eux qui construisent leurs savoirs. L'enseignant est donc censé laisser agir ses élèves, ce qui n'est pas évident à faire, puisque qu'il doit apporter son soutien à tous les groupes, quelle que soit leur avancée. De plus il peut être tenté de gagner du temps en économisant certaines tentatives d'essais-erreurs ou étapes de réflexion, or ce sont justement ces étapes et ces tentatives qui sont au cœur de l'apprentissage.

Le rôle de l'enseignant est donc essentiel à la réussite du projet. Même si le projet peut être une réussite du point de vue de l'aboutissement de l'action il peut être un échec, en ce qui concerne les apprentissages de savoirs et savoir-faire, si le rôle de l'enseignant n'est pas défini précisément.

Le rôle primordial de l'enseignant :

- Expert – Prendre les grandes décisions qui s'imposent.
- Animateur – Superviser les activités de tous les élèves dans la classe.
- Entraineur – Motiver, soutenir et encourager les élèves tout au long du projet.
- Evaluateur – Observer l'apprentissage de chaque élève.

En ayant donc bien en tête ces points de vigilance, l'équipe pédagogique d'un établissement peut alors envisager de mener avec les élèves un projet sur le thème de l'Olympisme afin de motiver l'ensemble des acteurs autour d'un évènement commun.

II. Exemple d'un projet pour travailler le S4C

Un projet sur le thème de l'Olympisme a pour intérêt principal qu'il va lier de nombreux acteurs autour d'un intérêt commun qui depuis de nombreuses années fédère la société.

Il faut tout de même avoir en tête que tous les élèves ne sont pas sportifs ou tout du moins pas particulièrement intéressés par le sport. Ainsi, afin d'obtenir un maximum d'engagement de la part de tous, le projet devra être réfléchi comme un ensemble d'actions où chacun pourra trouver sa place, et par là, sa motivation. Ces différents volets d'actions devront être présentés de manière explicite aux élèves et organisés pour que chacun participe en fonction de ses propres intérêts. Certaines actions pourront alors être communes à tous et d'autres organisées en groupes de travail thématiques.

Quel que soit l'aboutissement du projet qui sera choisi, l'équipe pédagogique, pourra s'ancrer dans l'un des trois dispositifs « génération 2024 » présentés plus haut. Les actions menées pour y parvenir et les activités annexes qui entourent le projet pourront être choisies dans les nombreuses ressources mises à disposition des écoles et seront d'autant plus riches qu'elles sont directement liées aux programmes.

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C) permet de lier ces actions en tenant compte de l'interdisciplinarité qu'elles impliquent.

Voici la présentation d'un projet avec des propositions d'actions en lien avec le S4C.

1. Présentation d'un projet : Olympiades à l'école

Le site de la semaine olympique et paralympique – paris 2024[37] est riche en propositions pédagogiques et le projet développé ci-dessous en est inspiré.

[37] ÉQUIPE EXÉCUTIVE DE PARIS 2024, (2020), « semaine olympique et paralympique – ressources pédagogiques », [en ligne], consulté le 18 avr 2020, https://sop.paris2024.org/ressources-pedagogiques/

Un tel projet permet à l'équipe pédagogique de mettre en place de nombreuses actions qui peuvent être choisies en fonction de l'intérêt des élèves et de leur participation à l'acquisition des compétences du S4C.

L'école pourra participer aux différents challenges ou concours mis en place par les commissions d'organisation des trois temps forts de « génération 2024 », ce qui aidera à l'implication des élèves et apportera des supports pédagogiques aux enseignants.

De plus l'école pourra informer la mairie, les parents d'élèves et la presse pour communiquer autour du projet.

Voici une proposition d'actions et d'activités choisies pour leurs liens avec chacun des cinq domaines du S4C.

2. Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer

a) Action - Echanger avec un sportif de haut niveau

Cette action s'appuie sur la création d'un lien réel et concret avec un sportif de haut niveau. Tous les élèves d'une école élémentaire, quel que soit leur niveau (classe - cycle), peuvent prendre part à son élaboration en tout ou partie. L'engagement des élèves sera maximum si une rencontre ou un partenariat avec l'athlète se concrétise réellement après la mise en place des échanges. Toutefois ce projet peut également prendre appuis sur d'autres formes de communication, notamment grâce aux outils numériques.

Il est important de privilégier une rencontre avec un sportif de haut niveau si on souhaite garder la dimension particulière que présente une aventure sportive internationale tel que les JO.

b) Proposition de mise en œuvre

Dans un premier temps : Rechercher et choisir le ou les sportif(s), si possible localement. Pour choisir il faut découvrir les disciplines et se renseigner sur les sportifs de haut niveau de la région. La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports peut fournir une liste exhaustive des sportifs de haut-niveau de proximité. Il est également possible de prendre contact avec les responsables du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ainsi qu'avec les clubs sportifs locaux. Une fois cette sélection effectuée il sera temps de contacter les sportifs pour connaître leurs disponibilités et leurs exigences et pour leur exposer le projet. Il faudra donc choisir de préférence un sportif qui souhaite partager son expérience avec des enfants. Une fois le sportif choisi et engagé dans l'action, il faut préparer le temps de la rencontre :

- Définir le lieu où les enfants seront dans les meilleures conditions de communication et d'échange, le jour (si possible le jour des olympiades), l'horaire, le matériel nécessaire.
- Informer la direction et obtenir les autorisations.
- Inviter l'athlète (lui proposer d'apporter une tenue vestimentaire, un accessoire lié à sa discipline sportive ou autres éléments ayant un rapport avec sa pratique).

Avant la rencontre des échanges (par mails/lettres/cartes postales) réguliers peuvent être envisagés : l'athlète peut envoyer ses prochaines compétitions, ses ressentis et les élèves peuvent suivre les résultats de l'athlète au cours de l'année.

Le jour de la rencontre, on pourra distinguer au moins 2 temps :

- Un exposé du sportif (présentant son parcours scolaire et sportif, les contraintes liées à sa carrière, son entraînement, ses compétitions, ses médailles, la suite de sa carrière sportive, sa reconversion s'il y a, …)
- Un échange sous forme de questions-réponses préparées par les élèves.

D'autre temps d'échanges peuvent être prévus : pour une démonstration, une initiation sportive, une visite du site de pratique, l'observation d'un entraînement (réel ou filmé) …

c) Enjeux d'apprentissages

Voici une présentation des enjeux d'apprentissages de cette action en lien direct avec le premier domaine du socle.

Communiquer et interagir avec un sportif va nécessiter une importante préparation en amont pour les élèves peu habitués à cet exercice. Pour préparer l'entretien les élèves vont devoir faire des recherches en utilisant différents supports de communication (connaissance du sportif, de son vécu, de sa pratique).

L'enseignant pourra également engager les élèves dès les premières démarches du projet tel que la planification et l'organisation de la rencontre ou de l'entretien. Lors de cette première phase les élèves vont mobiliser et développer des compétences par la lecture, la compréhension et la production de différents types d'écrits. Pour que la rencontre soit une réussite, il faudra également mettre en place un apprentissage spécifique de l'oral pour préparer la prise de parole des élèves afin qu'elle soit organisée et de manière à favoriser la participation de tous.

Tout au long de ce projet les élèves vont côtoyer un vocabulaire spécifique à la discipline et au monde sportif. En plus des savoir-être liés au volet affectif de la prise de parole, les élèves vont apprendre des savoirs et savoir-faire pour adapter celle-ci à la situation de communication. L'athlète pourra faire part de la nécessité de pratiquer les langues étrangères dans le milieu sportif international. Les élèves seront confrontés à l'utilisation d'outils numériques nécessaires aux activités envisagées (rencontre, interview, restitution).

A la suite de cette rencontre, les élèves pourront rendre compte de celle-ci (en communiquant sur différents supports) à d'autres membres de la communauté éducative, aux parents et aux différents partenaires. La production d'affiches ou d'exposés pourront être envisagés.

d) Exemple d'une action menée dans une école de Haute-Saône[38]

L'école élémentaire de Fontaine-les-Luxeuil située en Haute-Saône dans la circonscription de Luxeuil a organisé en 2019 une action qui s'apparente à celle présentée ici.

Lors d'une journée, les élèves des classes de cycle 3 ont rencontré Gérard Cholley, ancien équipier du XV de France. L'ancien sportif international a présenté aux élèves des classes de CE2 au CM2, le Bouclier de Brennus, un trophée qui récompense chaque année l'équipe championne de France de rugby depuis 1892.

Ce joueur sélectionné 31 fois dans l'équipe de France, de 1975 à 1979, est né à Luxeuil et était lui-même élève de cette école primaire. C'est avec beaucoup de plaisir qu'il a retrouvé son école et qu'il a rencontré les nouveaux élèves pour répondre à leurs questions et leur signer quelques autographes. La presse locale avait été invitée pour l'évènement ainsi la journée s'est terminée par une « photo de classe » un peu particulière que les élèves ont retrouvée dans le journal local avec leurs parents.

« Le message qu'a voulu faire passer ce champion à nos élèves est on ne peut plus simple : travailler, s'accrocher et ne jamais baisser les bras. Il y a fort à parier qu'il en inspirera certains ! »

[38] ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE FONTAINE-LES-LUXEUIL, (2019), « Notre école accueille le bouclier de Brennus ! », [en ligne], consulté le 18 avril 2020, http://prim-fontaine-les-luxeuil.ac-besancon.fr/2019/03/07/notre-ecole-accueille-le-bouclier-de-brennus/

La présentation de cette action tient au fait que j'ai eu l'opportunité de participer à cette journée enrichissante lors de mon stage pratique de Master 1.

3. Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre

a) Action - Organiser et planifier les épreuves des olympiades

L'équipe pédagogique va s'appuyer sur les élèves pour l'organisation de cette action. Cela peut se faire en répartissant le travail par groupe classe ou en décloisonnement et en faisant des groupes de travail par thématique. La seconde option doit être privilégiée car elle comporte un double intérêt : elle permet aux élèves de se rencontrer entres les différentes classes et de rencontrer d'autres professeurs et de répartir les élèves en fonction de leurs envies, ce qui aura évidemment un impact sur leur motivation.

Il faudra dans un premier temps répartir les élèves dans les différents groupes de travail. Chaque groupe se verra attribuer différentes tâches qui contribuerons à l'organisation de la journée.

b) Proposition de mise en œuvre

Chaque groupe de travail sera donc accompagné d'un enseignant responsable pour proposer un atelier ou une épreuve sportive. Il devra accompagner les élèves dans l'avancée des travaux et pourra en prendre en charge une partie si tout n'est pas à la portée d'élèves de classe primaire.

Les taches de chaque groupe de travail peuvent être par exemple :

-L'organisation des ateliers : Définir le nombre et la nature des épreuves, les différents lieux et le matériel nécessaire pour chacune. La présence ou non d'arbitres ou de juges. La réalisation de fiches techniques.

-La planification de l'action : Celle-ci pourra être réalisée grâce aux outils numériques. Les élèves devront choisir le meilleur moment pour l'action. Décider d'un emploi du temps pour la journée ou la semaine. Calculer le temps nécessaire à chaque ateliers…

-La communication autour de l'action : contacter la presse et la commune ou la communauté de commune. Préparer les interviews et rédiger les informations pour les articles de presse.

-S’entrainer pour répondre aux questions du journaliste. Il est également possible de réaliser un journal d’école sur l’événement ou un reportage dans lequel les élèves seront les journalistes d’un jour.

-La composition des équipes : cette tâche pourra être déléguée aux plus jeunes. Mais il est possible de la déclinée pour travailler avec les plus grands également. L’utilisation de l’informatique peut être très utile pour organiser et modifier des listes.

-La préparation des résultats et des récompenses : définir quels prix vont être remis car il est intéressant de ne pas se limiter aux performances sportives dans ce projet. Par exemple on peut envisager un prix du fair-play, un prix de l’arbitre, le prix de l’amitié… pour cela il faudra définir des critères objectifs d’observation. La recherche de fonds pour l’achat de récompenses peut être envisagée.

c) Enjeux d’apprentissages

Cet évènement sportif et ludique va permettre aux enfants de toutes les classes de l’école de tisser des liens et de développer la coopération, le travail de groupe, et la collaboration.

La réalisation des différentes tâches va apprendre aux élèves à organiser leur travail et cela va nécessairement passer par l’interdisciplinarité.

Pour mener à bien leurs missions les élèves auront recours à l’utilisation d’outils numériques, cela va leur permettre de développer de nouveaux savoirs et savoir-faire et de comprendre l’intérêt des outils technologiques utilisés.

Les élèves vont pouvoir, en s’appuyant sur des outils numériques, produire des documents images, sons ou textes. Cela entrainera un travail autour de l’image, attendu dans ce domaine.

4. Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen

a) Action - Présenter une exposition

La réalisation d’une exposition peut être une des taches pour l’un des groupes de travail ou une activité à part entière. Celle-ci peut être exposée le jour de la rencontre, en amont ou en aval de celle-ci. Elle peut également être présentée à différents acteurs du projet.

Il y a de nombreux thèmes d'expositions intéressants dans le cadre de la formation de la personne et citoyen et portant sur l'Olympisme. En voici quelques exemples : les valeurs olympiques, les jeux paralympiques, les règles dans le sport, la place des juges et des arbitres, les grandes athlètes féminines…

b) Proposition de mise en œuvre

Pour mener à bien cette exposition voici quelques activités qu'il est intéressant de mener :

-Un travail de recherche sur un thème comme par exemple, les valeurs olympiques et les valeurs et principes de la république : à travers des documentaires ou des témoignages d'athlètes. Pour cela tous les supports sont envisageables : documents textes, vidéos, ressources numériques, contact avec les partenaires comme les Comités Départementaux Olympiques et sportifs (CDOS)… car de nombreuses et diverses ressources sont disponibles pour les établissements scolaires.

-Organiser des débats à visée philosophique afin de faire le lien entre les valeurs olympiques et les valeurs de la république, le refus des discriminations, la place de la règle dans les sports et dans la société…

-Choisir la forme que prendra l'exposition, cette décision peut faire l'objet d'un vote si les élèves ne sont pas d'accord.

-Diviser la classe ou le groupe de travail en sous-groupes avec chacun un objectif précis de réalisation (si la forme choisie est des panneaux textes et photos, chaque groupe réalisera un panneau)

-Répartir les sujets entre les différents groupes de travail et définir des rôles pour chaque élève (médiateur, scripteur, illustrateur, coordonnateur, …)

-Pour finir les élèves vont mettre en place l'exposition dans le lieu choisi : affichage, mise en valeur, maintenance, …

c) Enjeux d'apprentissages

Cette action s'appuie principalement sur un travail de recherche et de débat. Elle aura pour aboutissement d'être présentée à de nombreuses personnes.

Lors de la réalisation de cette exposition les élèves vont se forger leur conscience de l'appartenance à la communauté des hommes et aux règles de vie en commun. La citation des sources va permettre l'éducation aux médias et à l'information.

Les débats seront l'occasion de se questionner sur les valeurs citoyennes, sur la manière de formuler ses opinions par l'argumentation et de respecter de celles des autres.

Selon les thèmes choisi les élèves se renseignerons sur le respect et le refus des discriminations, le principe d'égalité fille/garçon ou la compréhension de la règle et du droit.

Enfin pour de jeunes enfants, afficher son travail pour le présenter au plus grand nombre est une très bonne manière de développer la confiance en soi.

Cette activité prendra également une place de choix dans le **parcours citoyen des élèves.**

5. Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques

a) Action – S'entrainer pour les olympiades

Au moins une période de l'année doit être consacrée à la préparation pour les épreuves des olympiades. Les élèves peuvent être regroupés en équipes et choisir de représenter un pays par exemple. Pour que les élèves participent à un événement sportif il est important que celui-ci soit bien préparé. Les séquences d'EPS doivent être organisées de manière à proposer des séances progressives, car atteindre une performance se fait par étapes. Les séquences d'EPS seront liées à des séquences de découverte du monde ou de sciences et technologie.

Le choix des épreuves devra être réalisé suffisamment tôt dans la programmation annuelle afin de pouvoir construire ces séquences d'EPS. Ces épreuves peuvent, selon les APSA, servir de situations de références et d'évaluations (initiales, formatives, formatrices et finales).

b) Proposition de mise en œuvre

Pour permettre une réelle progression des élèves et une parfaite compréhension des attendus plusieurs activités doivent être menées :

-Tout d'abord des séances d'EPS organisées en modules : avec par exemple la réalisation de fiches d'ateliers permettant l'autoévaluation, la visualisation des critères de réussite et des critères de réalisation.

-Des fins de séances qui permettent la verbalisation avec des discutions autour des règles de chaque APSA et des aménagements nécessaires aux différentes épreuves.

-Des moments de classe plus théoriques sur les bonnes pratiques d'hygiènes corporelles pour atteindre les meilleures conditions physiques à la pratique sportive. Les observations faites, sur le corps ou sur le comportement des engins, lors des séances d'EPS seront alors de parfaites situations de départ pour des investigations scientifiques.

-Ces séances sportives seront alors liées à des séances de sciences comme par exemple :

- l'observation de l'augmentation des pulsations cardiaque après une course de durée = travail sur le vivant et les différentes fonctions (respiration)

- la fatigue ressentie à la suite d'une séance d'EPS = travail sur les besoins variables en aliments (hygiène alimentaire)

- l'observation de comportements différents selon les engins lancés en athlétisme = travail sur les matériaux et objets techniques - concevoir et produire un objet technique (fabrication de vortex ou de bâtons de lancer)

c) Enjeux d'apprentissages

Ce travail interdisciplinaire va permettre de développer de nombreuses compétences en lien avec ce domaine.

Par les nombreuses situations d'observation du réel, que permet la pratique sportive, les élèves vont se questionner et rechercher des réponses grâce aux sciences et technologies.

Ils vont alors avoir recours à une démarche d'investigation qui permettra le raisonnement par essais-erreurs ou par l'utilisation de diverses ressources.

Par leur pratique sportive, leur préparation à l'effort et leurs objectifs de perfectionnement, les élèves vont s'approprier des principes de santé et d'hygiène de vie. Cela participera au Parcours d'**éducation à la santé.**

6. Domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine

a) Action - Réaliser une affiche pour présenter l'événement

Pour cette dernière action plusieurs approches sont possibles comme par exemple l'organisation d'un concours interne à l'école pour confronter les propositions de chaque classe. Chaque classe pourra alors travailler autour de ce projet lors des séances d'Histoire et de Géographie pour les élèves de cycle 3 ou de découverte du monde pour les plus jeunes de cycle 2.

La réalisation d'affiches nécessitera également un travail en arts plastiques et possiblement en numérique selon l'option de mise en page choisie par la classe ou l'enseignant. La conception de ces affiches prend tout son sens dans le projet global d'olympiades.

b) Proposition de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre cette activité il est possible d'utiliser un document pédagogique mis en ligne par le CNOSF[39]. Ce dossier propose une mise en œuvre mais il est tout à fait possible d'aller plus loin. Voici une liste d'étapes inspirées de ce dossier :

-Rechercher les dates et villes ayant accueilli les JO à travers les époques.

-Placer les différentes villes des JO sur une carte du monde.

-Des recherche sur les différents pays peuvent permettre la comparaison entre ces pays et le nôtre (points commun différences)

-S'informer et comprendre les modes de vie de chaque grande époque.

-Observer l'évolution des affiches officielles des JO et comprendre qu'une affiche entretient un rapport étroit avec l'époque dont elle est issue (réaliser une frise)

[39] COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2020), « les affiches des jeux olympiques », [en ligne], consulté le 24 avr 2020, https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF-CultureEducation/Fiches_Peda/C3_LesAffichesDesJO.pdf

-Créer une affiche pour annoncer les olympiades en investissant les apprentissages précédents. Et pour ce faire déterminer les éléments caractéristiques d'une affiche officielle des JO

Ce travail s'appuie sur l'observation d'affiches à travers l'histoire des jeux et permet une découverte de l'histoire des jeux olympique

c) Enjeux d'apprentissages

Cette action à pour enjeu principal de permettre aux élèves de penser le monde. Ce travail permettra aux élèves d'acquérir les notions d'échelle de temps et de distance en prenant conscience de la dimension géographique et en interrogeant des moments historiques.

Par l'observation des modes de vie, des us et coutumes, des valeurs de la culture étrangère en regard avec leur propre culture.

Un autre enjeu est de créer une culture commune et ici aussi plus précisément une culture sportive.

Lors de la conception des affiches les élèves vont organiser l'expression d'intentions, de sensations et d'émotions en ayant recours à différents moyens choisis et adaptés.

III. Bilan

Les olympiades, évènement principal auquel toutes les autres actions peuvent être liées, sont le point culminant du projet. Pour autant chacune de ces actions peut être envisagée pour elle-même et garder un intérêt en soi, que ce soit pour la motivation ou pour l'intérêt pédagogique qu'elle présente. Un projet tel que celui-ci est riche autant pour la motivation qu'il engendre que par les relations qu'il va permettre entre l'équipe éducative, les élèves, les parents d'élèves et les différents partenaires associés.

Conclusion

Ce projet s'ancre donc dans chacun des domaines du S4C et touche aux différents parcours éducatifs mis en place par la réforme de 2016.

De plus il créé d'autres liens entre ces domaines et le nouveau programme d'EMC de la réforme de 2013 entré en vigueur à la rentrée 2015. En effet les compétences en Éducation Morale et Civique développées pour chaque domaine lors de ce projet sont nombreuses.

Dans le domaine 1 les élèves apprennent à s'exprimer en respectant les codes de la communication orale, les règles de l'échange et le statut de l'interlocuteur. Mais également en exprimant en les régulant leurs sentiments et leurs émotions. Cette mise en pratique leur permet de construire leur esprit critique et d'aborder le vocabulaire de la règle et du droit.

Le développement des aptitudes à la réflexion critique qu'un tel projet entraine s'inscrit dans le domaine 2, et ce, *« En recherchant les critères de validité et de jugements moraux »* -

Grace à une telle organisation d'école les élèves mais aussi tous les membres de l'équipe éducative vont se sentir membres d'une collectivité, comme le propose le domaine 3 :

- *« Penser par soi-même et avec les autres »* -

D'autres compétence comme l'estime de soi et la capacité d'écoute et d'empathie sont développée par la nécessité de vivre et travailler ensemble. Ainsi que la compréhension des raisons de l'obéissance aux règles et également des principes et les valeurs de la République française. Grace à l'organisation d'actions ciblée, la pratique sportive et le travail en équipe les élèves devrons prendre soin d'eux et des autres et apprendrons à accepter les différences. Ces compétences s'inscrivent dans le domaine 4.

Enfin le domaine 5 propose d'identifier les symboles de la République présents dans l'école et Se sentir membre d'une collectivité ce qui est tout à fait présent dans les actions d'un tel projet et dans sa mise en œuvre.

On peut donc tout à fait considérer l'Olympisme comme concept intéressant pour la mise en œuvre d'un projet d'école. Ainsi un tel projet sera un outil puissant qui permet de manière ludique et pragmatique d'éduquer les élèves aux valeurs de la république.

Un tel projet s'appuyant sur l'olympisme, ses valeurs et donc un très bon exemple d'un outil permettant d'éduquer les élèves aux valeurs de la république.

Bibliographie

ASSEMBLÉE NATIONALE, (2019), « Texte adopté n° 233 - Projet de loi pour une école de la confiance », [en ligne], Consulté le 14 mai 2019, http://www.assembleenationale.fr/15/ta/ta0233.asp.

ATTALI Michaël (et al.), (2009), *Les valeurs de l'Olympisme – Un modèle éducatif en débat*, collection espace et temps du sport, édition l'Harmattan, Paris.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, (2019), « France 2024 – Faire mieux grâce aux jeux – liste des 170 mesures », [en ligne], consulté le 5 déc 2019, http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/cijop_liste_des_170_mesures.pdf

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, (2019), « France 2024 – Plan d'héritage pour les jeux olympiques et paralympiques », [en ligne], consulté le 5 déc 2019, http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/cijop_dossier_de_presse-compresse.pdf

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE, (2018), « charte olympique », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/General/FR-OlympicCharter.pdf#_ga=2.80627412.234210394.1556391759-761704067.1556391759

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (2016), « Fiches pédagogiques EPS, sport et Olympisme », 130130_document_EPS_sport_olympisme_240116.pdf, [en ligne], Consulté le 5 déc 2019, https://cache.media.eduscol.education.fr/file/sport/11/6/130130_document_EPS_sport_olympisme_240116.pdf

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2019), « Découvrir l'Olympisme avec les Incollables », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/6106-les-incoweb-.html#null.

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2019), « Pierre de Coubertin », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, http://espritbleu.franceolympique.com/cnosf/actus/4923-pierre-de-coubertin-.html.

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2019), « Sport et école », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, http://espritbleu.franceolympique.com/cnosf/actus/6102sport-et-cole.html.

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2020), « les affiches des jeux olympiques », [en ligne], consulté le 24 avril 2020, https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF-CultureEducation/Fiches_Peda/C3_LesAffichesDesJO.pdf

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2020), « L'intervention d'un sportif de haut niveau », [en ligne], consulté le 18 avril 2020, https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/7620-linterventon-dun-sportif-de-haut-niveau.html

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2020), « Fiche de l'enseignant – les affiches des Jeux Olympiques » ,[en ligne], consulté le 18 avril 2020, https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF-CultureEducation/Fiches_Peda/C3_LesAffichesDesJO.pdf

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, (2020), « Sentez-vous sport – présentation », [en ligne], consulté le 14 avril 2020, https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/6241-prsentation.html

COMMISSION EUROPÉENNE, (2019), « #BeActive – Européan week of sport - 5 years 2019 », [en ligne], consulté le 14 avril 2020, https://ec.europa.eu/sport/week_en

DE GAULLE Charles, BERTHOIN Jean, (1959), « Extraits du décret n° 59-57 portant réforme de l'enseignement public. In : L'enseignement agricole et vétérinaire de la Libération à nos jours. » Textes officiels avec introduction, notes et annexes. Paris : Institut national de recherche pédagogique, 2005. pp. 198-201. (Bibliothèque de l'Histoire de l'Education, 21), [en ligne], Consulté le 12 mai 2019, www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_2005_ant_21_2_8244

DEBOS Franck, (2012), « L'importance de la promotion des valeurs de l'olympisme par les réseaux sociaux numériques : leurs incidences sur les organisations sportives ». 4ème édition des journées Management des Technologies Organisationnelles WorkshopMTO'2012 Impact des réseaux numériques dans les organisations ? École Des Mines d'ALES Site Georges BESSE à Nîmes, Oct 2012, France. p1-12. sic_00743815, [en ligne], Consulté le 12 mai 2019, https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00743815/document

DUGAS Éric, (2012), « L'EPS à l'école : pourquoi ce n'est pas du sport », leplus.nouvelobs.com, [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, http://leplus.nouvelobs.com/contribution/706188-l-eps-a-l-ecole-pourquoi-ce-n-est-pas-dusport.html.

ÉQUIPE EXÉCUTIVE DE PARIS 2024, « la journée Olympique », [en ligne], consulté le 14 avril 2020, https://www.paris2024.org/fr/journee-olympique-23-juin/

ÉQUIPE EXÉCUTIVE DE PARIS 2024, (2020), « semaine olympique et paralympique – ressources pédagogiques », [en ligne], consulté le 18 avril 2020, https://sop.paris2024.org/ressources-pedagogiques/

FÉDÉRATION SPORTIVE SCOLAIRE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (2014), « le guide de la rencontre sportive », [en ligne], consulté le 5 déc 2019, https://usep.org/wp-content/uploads/2017/02/gdr-usep.pdf

MAILLARD Christophe et MONNIN Éric, (2014), « Une éducation à l'Olympisme est-elle possible ? » *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, nº 36 (15 octobre 2014), [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, http://journals.openedition.org/edso/940 ; DOI : 10.4000/edso.940

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (1975), *Loi n°75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation *Loi Haby*, 75-620 §*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2005), « Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école », [en ligne], Consulté le 14 mai 2019, https://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENX0400282L.htm#loi.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2010), « Activités sportives et éducatives », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid52971/mene1020201c.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2013), « *LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, 2013-595* ».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2013), « Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, 2013-77 », [en ligne], Consulté le 2 mai 2019, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026979035&categor ieLien=id

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2013), « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation », [en ligne], Consulté le 23 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2015), « Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège », [en ligne], Consulté le 14 mai 2019, https://www.education.gouv.fr/cid95812/au-bo-special-du-26-novembre-2015programmes-d-enseignement-de-l-ecole-elementaire-et-du-college.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2016), « Actions éducatives », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2017), « Citoyenneté - Les valeurs de la République - Éduscol », [en ligne], Consulté le 3 mai 2019, http://eduscol.education.fr/cid46702/les-valeurs-de-la-republique.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2017), « Programme de travail et d'action de Xavier Darcos pour le 2e trimestre de l'année scolaire 2007-2008 », [en ligne], Consulté le 14 mai 2019, https://www.education.gouv.fr/cid20632/programme-de-travail-et-d-action-de-xavier-darcospour-les-mois-a-venir.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2017), « Rentrée 2017 : adapter les rythmes scolaires », [en ligne], Consulté le 14 mai 2019, https://www.education.gouv.fr/cid118251/rentree-2017-adapter-les-rythmes-scolaires.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2017), « Les partenaires dans le domaine du sport », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid49906/les-partenaires-dans-le-domaine-du-sport.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2017), « Éducation physique et sportive - EPS - C3 - Éduscol », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, http://eduscol.education.fr/cid100041/eps-c3.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2017), « [Frise interactive] L'histoire des grands textes de l'Éducation nationale », [en ligne], Consulté le 3 mai 2019, https://www.education.gouv.fr/cid102199/-frise-interactive-l-histoire-des-grandstextes-de-l-education-nationale.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Actions d'éducation sportive - Journée nationale du sport scolaire - Éduscol », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, http://eduscol.education.fr/cid57378/journee-nationale-du-sport-scolaire.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Égalité filles-garçons - Les enjeux de l'égalité filles-garçons - Éduscol », [en ligne], Consulté le 23 avril 2019, http://eduscol.education.fr/cid46856/les-enjeux-egalite-filles-garcons.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Égalité filles-garçons - Ressources nationales et européennes - Éduscol », [en ligne], Consulté le 23 avril 2019, http://eduscol.education.fr/cid53898/ressources-nationales-et-europeennes.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Ensemble pour l'École de la confiance : année scolaire 2018-2019 », dossier de presse Jean-Michel Blanquer - 29/08/2018, [en ligne], Consulté le 3 mai 2019, https://www.education.gouv.fr/cid133383/annee-scolaire-2017-2018-pour-l-ecole-de-laconfiance.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Le parcours citoyen », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid100517/le-parcours-citoyen.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Le parcours éducatif de santé ». Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid109047/le-parcours-educatif-desante.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-decompetences-et-deculture.html#Le_socle_commun_de_connaissances_de_competences_et_de_culture.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Le sport à l'école élémentaire », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid4363/le-sport-a-l-ecoleelementaire.html#L'%C3%A9ducation_physique%20et%20sportive%20dans%20les%20programmes%20scolaires.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Programme d'enseignement moral et civique », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132982.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Les enjeux de la pratique sportive - Les enjeux du sport scolaire », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, http://eduscol.education.fr/cid47156/sport-scolaire-et-eps.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Programmes d'enseignement », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2018), « Journée nationale du sport scolaire », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid57110/journee-nationale-du-sport-scolaire.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2019), « Égalité filles-garçons - Chargés de mission académique égalité filles-garçons - Éduscol », [en ligne], Consulté le 23 avril 2019, http://eduscol.education.fr/cid48012/charges-de-missionacademique-egalite-filles-garcons.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2019), « Génération 2024 - Dispositif national et accompagnement local - Éduscol », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, http://eduscol.education.fr/cid131926/dispositif-national-etaccompagnement-local.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (2019), « Génération 2024 - Le label « Génération 2024 » - Éduscol » [en ligne], consulté le 23 déc 2019, https://eduscol.education.fr/cid131907/le-label-generation-2024.html

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2019), « Labellisation des écoles et des établissements scolaires - Charte d'utilisation du label pour les écoles et les établissements scolaires », [en ligne], consulté le 23 déc 2019, https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Generation_2024/67/4/Charte_d_utilisation_du_label_pour_les_etablissements_1061674.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2019), « La semaine olympique et paralympique », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid111903/la-semaine-olympique-et-paralympique.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2019), « Le projet de loi pour une École de la confiance », [en ligne], Consulté le 14 mai 2019, https://www.education.gouv.fr/cid140423/le-projet-de-loi-pour-une-ecole-de-laconfiance.html.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2019), « Les valeurs de la République à l'école », [en ligne], Consulté le 27 avril 2019, https://www.education.gouv.fr/cid106158/les-valeurs-de-la-republique-a-lecole.html#Les_valeurs_de_la_Republique_des_reperes_essentiels.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, (2019), « les enjeux de la pratique sportive », [en ligne], consulté le 23 déc 2019, https://eduscol.education.fr/cid47156/sport-scolaire-et-eps.html

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION et MINISTÈRE DES SPORTS, (2019), « Génération 2024 - Développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes - Appel à candidature et cahier des charges », [en ligne], Consulté le 8 avril 2020, https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Generation_2024/69/2/Cahier_des_charges_label_Generation_2024_02.2019pdf_1081692.pdf

MINISTÈRE DES SPORTS - POLE RESSOURCES NATIONAL, « Sport éducation mixités citoyenneté », [en ligne], consulté le 5 déc 2019, http://www.semc.sports.gouv.fr/

MONNIN Éric, LOUDCHER Jean-François et FERRÉOL Gilles, (2012), *Éducation et Olympisme en Europe*, Pôle éditorial multimédia de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard.

MONNIN Éric, (2008), *L'Olympisme à l'école ?*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté et Pôle éditorial multimédia de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

NOWAK Thibaut, (2012), « Promouvoir l'Olympisme dans le milieu scolaire : un exemple de projet dans le département de la Meuse », s. d., 83, [en ligne], Consulté le 30 avril 2019, https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01872880/document

PARIS VILLE CANDIDATE JEUX OLYMPIQUES 2024 (2016-2017), « dossier de candidature phase 1 », [en ligne], consulté le 07 avril 2020, https://www.paris2024.org/app/uploads/2019/03/paris_2024_dossier_de_candidature_phase_1_-_web_1.pdf

PARIS2024, (2019), « Valeurs de l'Olympisme », [en ligne], Consulté le 18 avril 2019, https://www.paris2024.org/fr/valeurs-de-lolympisme-0/.

REVERDY Catherine, (2013), « L'apprentissage par projet : le point de vue de la recherche » - Technologie 186, [en ligne], consulté le 5 déc 2019, https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/ressources/techniques/5180/5180-186-p46.pdf

RÉSEAU CANOPÉ (2019), « La grande école du sport - Pour découvrir le sport sous un nouvel angle », [en ligne], consulté le 23 déc 2019, https://www.reseau-canope.fr/la-grande-ecole-du-sport.html

USEP (2003) « cahier-pédagogique – supplément à en jeu une autre idée du sport n°372 », [en ligne], consulté le 27 avril 2019, https://usep.org/wp-content/uploads/2017/04/cahierpedagogique-enjeu4-usepP-olympisme.pdf

Glossaire

APSA : Activités Physiques et Sportives et Artistiques. Ensemble des pratiques physiques enseignées dans le milieu scolaire.

CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif Français. Association qui représente le mouvement sportif au niveau départemental.

Citoyen : individu qui participe à la vie politique d'un état ou d'une société et qui jouis de ses droits.

CIO : Comité International Olympique. Organisation internationale, non gouvernementale à but non lucratif.

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français. Association qui représente le mouvement olympique français.

CROS : Comité Régional Olympique et Sportif Français. Association qui représente le mouvement sportif au niveau régional.

EMC : Enseignement Moral et Civique. Discipline scolaire.

EPS : Éducation physique et sportive. Discipline scolaire.

JNSS : Journée nationale du sport scolaire. Journée de promotion de la pratique sportive dans les écoles.

LGTBphobies : Discriminations dirigées contre les communautés lesbiennes, gays, bi et transsexuelles.

MENESR : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

MVJS : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

S3C : Socle Commun de Compétence de Connaissances. Loi de 2005. Ancien S4C.

S4C : Socle Commun de Compétence de Connaissances et de Culture. Réforme 2016. Rassemble les connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité et sa vie de futur citoyen.

SOP : Semaine Olympique et Paralympique. Opération scolaire d'éducation et de promotion de l'Olympisme.

UGSEL : Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique.

UNSS : Union nationale du sport scolaire. Prend le relai de l'USEP en collège et lycée.

USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré. Fédération du sport scolaire à l'école publique à l'école primaire.

Annexes

- **Annexe 1 :** Infographie du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures

- **Annexe 2 :** Décret n°2015-372 du 31 mars 2015, relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de cultures - Texte de référence

- **Annexe 3 :** Le bulletin officiel de l'éducation nationale – programme d'enseignement moral et civique de l'école et du collège

- **Annexe 4 :** Valeurs, missions et vision de l'Olympisme

Annexe 1

LE SOCLE COMMUN DE **CONNAISSANCES**, DE **COMPÉTENCES** ET DE **CULTURE**

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.

6 ans

16 ans

DOMAINE 1

LES LANGAGES POUR PENSER ET COMMUNIQUER

Comprendre et s'exprimer en utilisant quatre types de langage :

- **langue française**
- **langues vivantes étrangères ou régionales**
- **langages mathématiques, scientifiques et informatiques**
- **langages des arts et du corps**

DOMAINE 2

LES MÉTHODES ET OUTILS POUR APPRENDRE

Apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors :

- **accès à l'information et à la documentation**
- **outils numériques**
- **conduite de projets individuels et collectifs**
- **organisation des apprentissages**

DOMAINE 3

LA FORMATION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN

Transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution :

- **apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté**
- **formation morale et civique**
- **respect des choix personnels et des responsabilités individuelles**

DOMAINE 4

LES SYSTÈMES NATURELS ET LES SYSTÈMES TECHNIQUES

Donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique :

- **approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers**
- **curiosité et sens de l'observation**
- **capacité à résoudre des problèmes**

DOMAINE 5

LES REPRÉSENTATIONS DU MONDE ET DE L'ACTIVITÉ HUMAINE

Développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique :

- **compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace**
- **interprétation des productions culturelles humaines**
- **connaissance du monde social contemporain**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Pour consulter l'intégralité du texte : décret n° 2015-372 du 31 mars 2015, publié au B.O.EN n° 17 du 23 avril 2015

© avril 2015

Annexe 2

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

NOR : MENE1508516D

Publics concernés : *élèves en cours de scolarité obligatoire des écoles élémentaires, des collèges et lycées publics et privés sous contrat de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole et, pour l'annexe, les enfants instruits dans la famille ou dans les établissements d'enseignement privés hors contrat.*

Objet : *publication du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture.*

Entrée en vigueur : *le texte entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.*

Notice : *le décret prévoit un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture destiné à remplacer le socle commun de connaissances et de compétences actuellement en vigueur.*

Références : *le présent décret est pris en application de l'article L. 122-1-1 du code de l'éducation dans sa rédaction issue de l'article 13 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Le code de l'éducation modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 122-1-1 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur des programmes en date du 12 février 2015 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 12 mars 2015,

Décrète :

Art. 1er. – Les articles D. 122-1 à D. 122-3 du code de l'éducation sont remplacés par les dispositions suivantes :

« *Art. D. 122-1.* – Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

« 1° Les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;

« 2° Les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;

« 3° La formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;

« 4° Les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;

« 5° Les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

« *Art. D. 122-2.* – Chaque domaine de formation énoncé à l'article D. 122-1 comprend des objectifs de connaissances et de compétences qui sont définis en annexe à la présente section.

« Chacun de ces domaines requiert la contribution transversale et conjointe de toutes les disciplines et démarches éducatives.

« Les objectifs de connaissances et de compétences de chaque domaine de formation et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les programmes d'enseignement prévus à l'article L. 311-1 et suivants. »

« *Art. D. 122-3.* – Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin des cycles 2, 3 et 4, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.

« Dans le domaine de formation intitulé "les langages pour penser et communiquer", cette évaluation distingue quatre composantes : langue française ; langues étrangères et, le cas échéant, langues régionales ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; langages des arts et du corps.

« L'acquisition et la maîtrise de chacun de ces domaines ne peuvent être compensées par celles d'un autre domaine. Les quatre composantes du premier domaine, mentionnées dans l'alinéa ci-dessus, ne peuvent être compensées entre elles.

« En fin de cycle 4, le diplôme national du brevet atteste la maîtrise du socle commun. »

Art. 2. – L'annexe du présent décret remplace l'annexe de la section 1 du chapitre II du titre II du livre Ier du code de l'éducation.

Art. 3. – Le code de l'éducation est ainsi modifié :

1° A l'article D. 131-11, les termes : « D. 122-1 » sont remplacés par les termes : « D. 122-2 » ;

2° Dans toutes les dispositions réglementaires en vigueur, les mots : « socle commun de connaissances et compétences » et les mots : « socle commun de connaissances et de compétences » sont remplacés par les mots : « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».

Art. 4. – Les dispositions du présent décret sont applicables à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie à l'exception, pour ce dernier territoire, des classes de l'enseignement primaire.

Art. 5. – Le présent décret entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2016.

Art. 6. – La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des outre-mer sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 mars 2015.

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

La ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
NAJAT VALLAUD-BELKACEM

La ministre des outre-mer,
GEORGE PAU-LANGEVIN

ANNEXE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. Précédée, pour la plupart des élèves, par une scolarisation en maternelle qui a permis de poser de premières bases en matière d'apprentissage et de vivre ensemble, la scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation. Elle donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution. Le socle commun doit devenir une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif, en ce qu'il définit les finalités de la scolarité obligatoire et qu'il a pour exigence que l'école tienne sa promesse pour tous les élèves.

Le socle commun doit être équilibré dans ses contenus et ses démarches :

- il ouvre à la connaissance, forme le jugement et l'esprit critique, à partir d'éléments ordonnés de connaissance rationnelle du monde ;
- il fournit une éducation générale ouverte et commune à tous et fondée sur des valeurs qui permettent de vivre dans une société tolérante, de liberté ;
- il favorise un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure ;
- il développe les capacités de compréhension et de création, les capacités d'imagination et d'action ;
- il accompagne et favorise le développement physique, cognitif et sensible des élèves, en respectant leur intégrité ;
- il donne aux élèves les moyens de s'engager dans les activités scolaires, d'agir, d'échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable.

L'élève engagé dans la scolarité apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue. Les enseignants définissent les modalités les plus pertinentes pour parvenir à ces objectifs en suscitant l'intérêt des élèves, et centrent leurs activités ainsi que les pratiques des enfants et des adolescents sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès.

Le socle commun identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexes ou inédites. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. Leur acquisition suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde.

Par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, la République s'engage afin de permettre à tous les élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, porteur de la culture commune. Il s'agit de contribuer au succès d'une école de la réussite pour tous, qui refuse exclusions et discriminations et qui permet à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible.

La logique du socle commun implique une acquisition progressive et continue des connaissances et des compétences par l'élève, comme le rappelle l'intitulé des cycles d'enseignement de la scolarité obligatoire que le socle commun oriente : cycle 2 des apprentissages fondamentaux, cycle 3 de consolidation, cycle 4 des approfondissements. Ainsi, la maîtrise des acquis du socle commun doit se concevoir dans le cadre du parcours scolaire de l'élève et en référence aux attendus et objectifs de formation présentés par les programmes de chaque cycle. La vérification de cette maîtrise progressive est faite tout au long du parcours scolaire et en particulier à la fin de chaque cycle. Cela contribue à un suivi des apprentissages de l'élève. Pour favoriser cette maîtrise, des stratégies d'accompagnement sont à mettre en œuvre dans le cadre de la classe, ou, le cas échéant, des groupes à effectifs réduits constitués à cet effet.

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

Le domaine des langages pour penser et communiquer recouvre quatre types de langage, qui sont à la fois des objets de savoir et des outils : la langue française ; les langues vivantes étrangères ou régionales ; les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; les langages des arts et du corps. Ce domaine permet l'accès à d'autres savoirs et à une culture rendant possible l'exercice de l'esprit critique ; il implique la maîtrise de codes, de règles, de systèmes de signes et de représentations. Il met en jeu des connaissances et des compétences qui sont sollicitées comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail et qui sont utilisées dans tous les champs du savoir et dans la plupart des activités.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

L'élève parle, communique, argumente à l'oral de façon claire et organisée ; il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs.

Il adapte sa lecture et la module en fonction de la nature et de la difficulté du texte. Pour construire ou vérifier le sens de ce qu'il lit, il combine avec pertinence et de façon critique les informations explicites et implicites issues de sa lecture. Il découvre le plaisir de lire.

L'élève s'exprime à l'écrit pour raconter, décrire, expliquer ou argumenter de façon claire et organisée. Lorsque c'est nécessaire, il reprend ses écrits pour rechercher la formulation qui convient le mieux et préciser ses intentions et sa pensée.

Il utilise à bon escient les principales règles grammaticales et orthographiques. Il emploie à l'écrit comme à l'oral un vocabulaire juste et précis.

Dans des situations variées, il recourt, de manière spontanée et avec efficacité, à la lecture comme à l'écriture.

Il apprend que la langue française a des origines diverses et qu'elle est toujours en évolution. Il est sensibilisé à son histoire et à ses origines latines et grecques.

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

L'élève pratique au moins deux langues vivantes étrangères ou, le cas échéant, une langue étrangère et une langue régionale.

Pour chacune de ces langues, il comprend des messages oraux et écrits, s'exprime et communique à l'oral et à l'écrit de manière simple mais efficace. Il s'engage volontiers dans le dialogue et prend part activement à des conversations. Il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs. Il maîtrise suffisamment le code de la langue pratiquée pour s'insérer dans une communication liée à la vie quotidienne : vocabulaire, prononciation, construction des phrases ; il possède aussi des connaissances sur le contexte culturel propre à cette langue (modes de vie, organisations sociales, traditions, expressions artistiques…).

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

L'élève utilise les principes du système de numération décimal et les langages formels (lettres, symboles...) propres aux mathématiques et aux disciplines scientifiques, notamment pour effectuer des calculs et modéliser des situations. Il lit des plans, se repère sur des cartes. Il produit et utilise des représentations d'objets, d'expériences, de phénomènes naturels tels que schémas, croquis, maquettes, patrons ou figures géométriques. Il lit, interprète, commente, produit des tableaux, des graphiques et des diagrammes organisant des données de natures diverses.

Il sait que des langages informatiques sont utilisés pour programmer des outils numériques et réaliser des traitements automatiques de données. Il connaît les principes de base de l'algorithmique et de la conception des programmes informatiques. Il les met en œuvre pour créer des applications simples.

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Sensibilisé aux démarches artistiques, l'élève apprend à s'exprimer et communiquer par les arts, de manière individuelle et collective, en concevant et réalisant des productions, visuelles, plastiques, sonores ou verbales notamment. Il connaît et comprend les particularités des différents langages artistiques qu'il emploie. Il justifie ses intentions et ses choix en s'appuyant sur des notions d'analyse d'œuvres.

Il s'exprime par des activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi.

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

Ce domaine a pour objectif de permettre à tous les élèves d'apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors, afin de réussir dans leurs études et, par la suite, se former tout au long de la vie. Les méthodes et outils pour apprendre doivent faire l'objet d'un apprentissage explicite en situation, dans tous les enseignements et espaces de la vie scolaire.

En classe, l'élève est amené à résoudre un problème, comprendre un document, rédiger un texte, prendre des notes, effectuer une prestation ou produire des objets. Il doit savoir apprendre une leçon, rédiger un devoir, préparer un exposé, prendre la parole, travailler à un projet, s'entraîner en choisissant les démarches adaptées aux objectifs d'apprentissage préalablement explicités. Ces compétences requièrent l'usage de tous les outils théoriques et pratiques à sa disposition, la fréquentation des bibliothèques et centres de documentation, la capacité à utiliser de manière pertinente les technologies numériques pour faire des recherches, accéder à l'information, la hiérarchiser et produire soi-même des contenus.

La maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

Organisation du travail personnel

L'élève se projette dans le temps, anticipe, planifie ses tâches. Il gère les étapes d'une production, écrite ou non, mémorise ce qui doit l'être.

Il comprend le sens des consignes ; il sait qu'un même mot peut avoir des sens différents selon les disciplines.

Pour acquérir des connaissances et des compétences, il met en œuvre les capacités essentielles que sont l'attention, la mémorisation, la mobilisation de ressources, la concentration, l'aptitude à l'échange et au questionnement, le respect des consignes, la gestion de l'effort.

Il sait identifier un problème, s'engager dans une démarche de résolution, mobiliser les connaissances nécessaires, analyser et exploiter les erreurs, mettre à l'essai plusieurs solutions, accorder une importance particulière aux corrections.

L'élève sait se constituer des outils personnels grâce à des écrits de travail, y compris numériques : notamment prise de notes, brouillons, fiches, lexiques, nomenclatures, cartes mentales, plans, croquis, dont il peut se servir pour s'entraîner, réviser, mémoriser.

Coopération et réalisation de projets

L'élève travaille en équipe, partage des tâches, s'engage dans un dialogue constructif, accepte la contradiction tout en défendant son point de vue, fait preuve de diplomatie, négocie et recherche un consensus.

Il apprend à gérer un projet, qu'il soit individuel ou collectif. Il en planifie les tâches, en fixe les étapes et évalue l'atteinte des objectifs.

L'élève sait que la classe, l'école, l'établissement sont des lieux de collaboration, d'entraide et de mutualisation des savoirs. Il aide celui qui ne sait pas comme il apprend des autres. L'utilisation des outils numériques contribue à ces modalités d'organisation, d'échange et de collaboration.

Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information

L'élève connaît des éléments d'histoire de l'écrit et de ses différents supports. Il comprend les modes de production et le rôle de l'image.

Il sait utiliser de façon réfléchie des outils de recherche, notamment sur internet. Il apprend à confronter différentes sources et à évaluer la validité des contenus. Il sait traiter les informations collectées, les organiser, les mémoriser sous des formats appropriés et les mettre en forme. Il les met en relation pour construire ses connaissances.

L'élève apprend à utiliser avec discernement les outils numériques de communication et d'information qu'il côtoie au quotidien, en respectant les règles sociales de leur usage et toutes leurs potentialités pour apprendre et travailler. Il accède à un usage sûr, légal et éthique pour produire, recevoir et diffuser de l'information. Il développe une culture numérique.

Il identifie les différents médias (presse écrite, audiovisuelle et web) et en connaît la nature. Il en comprend les enjeux et le fonctionnement général afin d'acquérir une distance critique et une autonomie suffisantes dans leur usage.

Outils numériques pour échanger et communiquer

L'élève sait mobiliser différents outils numériques pour créer des documents intégrant divers médias et les publier ou les transmettre, afin qu'ils soient consultables et utilisables par d'autres. Il sait réutiliser des productions collaboratives pour enrichir ses propres réalisations, dans le respect des règles du droit d'auteur.

L'élève utilise les espaces collaboratifs et apprend à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres. Il comprend la différence entre sphères publique et privée. Il sait ce qu'est une identité numérique et est attentif aux traces qu'il laisse.

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

L'Ecole a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays. Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen.

Ce domaine fait appel :

- à l'apprentissage et à l'expérience des principes qui garantissent la liberté de tous, comme la liberté de conscience et d'expression, la tolérance réciproque, l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même ;
- à des connaissances et à la compréhension du sens du droit et de la loi, des règles qui permettent la participation à la vie collective et démocratique et de la notion d'intérêt général ;
- à la connaissance, la compréhension mais aussi la mise en pratique du principe de laïcité, qui permet le déploiement du civisme et l'implication de chacun dans la vie sociale, dans le respect de la liberté de conscience.

Ce domaine est mis en œuvre dans toutes les situations concrètes de la vie scolaire où connaissances et valeurs trouvent, en s'exerçant, les conditions d'un apprentissage permanent, qui procède par l'exemple, par l'appel à la sensibilité et à la conscience, par la mobilisation du vécu et par l'engagement de chacun.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis.

Il exploite ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser.

L'élève apprend à résoudre les conflits sans agressivité, à éviter le recours à la violence grâce à sa maîtrise de moyens d'expression, de communication et d'argumentation. Il respecte les opinions et la liberté d'autrui, identifie et rejette toute forme d'intimidation ou d'emprise. Apprenant à mettre à distance préjugés et stéréotypes, il est capable d'apprécier les personnes qui sont différentes de lui et de vivre avec elles. Il est capable aussi de faire preuve d'empathie et de bienveillance.

La règle et le droit

L'élève comprend et respecte les règles communes, notamment les règles de civilité, au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui autorisent et contraignent à la fois et qui engagent l'ensemble de la communauté

éducative. Il participe à la définition de ces règles dans le cadre adéquat. Il connaît le rôle éducatif et la gradation des sanctions ainsi que les grands principes et institutions de la justice.

Il comprend comment, dans une société démocratique, des valeurs communes garantissent les libertés individuelles et collectives, trouvent force d'applications dans des règles et dans le système du droit, que les citoyens peuvent faire évoluer selon des procédures organisées.

Il connaît les grandes déclarations des droits de l'homme (notamment la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948), la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et les principes fondateurs de la République française. Il connaît le sens du principe de laïcité ; il en mesure la profondeur historique et l'importance pour la démocratie dans notre pays. Il comprend que la laïcité garantit la liberté de conscience, fondée sur l'autonomie du jugement de chacun et institue des règles permettant de vivre ensemble paciliquement.

Il connaît les principales règles du fonctionnement institutionnel de l'Union européenne et les grands objectifs du projet européen.

Réflexion et discernement

L'élève est attentif à la portée de ses paroles et à la responsabilité de ses actes.

Il fonde et défend ses jugements en s'appuyant sur sa réflexion et sur sa maîtrise de l'argumentation. Il comprend les choix moraux que chacun fait dans sa vie ; il peut discuter de ces choix ainsi que de quelques grands problèmes éthiques liés notamment aux évolutions sociales, scientifiques ou techniques.

L'élève vérifie la validité d'une information et distingue ce qui est objectif et ce qui est subjectif. Il apprend à justifier ses choix et à confronter ses propres jugements avec ceux des autres. Il sait remettre en cause ses jugements initiaux après un débat argumenté, il distingue son intérêt particulier de l'intérêt général. Il met en application et respecte les grands principes républicains.

Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative

L'élève coopère et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui. Il respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. Il comprend en outre l'importance de s'impliquer dans la vie scolaire (actions et projets collectifs, instances), d'avoir recours aux outils de la démocratie (ordre du jour, compte rendu, votes notamment) et de s'engager aux côtés des autres dans les différents aspects de la vie collective et de l'environnement.

L'élève sait prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets, après avoir évalué les conséquences de son action ; il prépare ainsi son orientation future et sa vie d'adulte.

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Ce domaine a pour objectif de donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique nécessaire à une découverte de la nature et de ses phénomènes ainsi que des techniques développées par les femmes et les hommes. Il s'agit d'éveiller sa curiosité, son envie de se poser des questions, de chercher des réponses et d'inventer, tout en l'initiant à de grands défis auxquels l'humanité est confrontée. L'élève découvre alors, par une approche scientifique, la nature environnante. L'objectif est bien de poser les bases lui permettant de pratiquer des démarches scientifiques et techniques.

Fondées sur l'observation, la manipulation et l'expérimentation, utilisant notamment le langage des mathématiques pour leurs représentations, les démarches scientifiques ont notamment pour objectif d'expliquer l'Univers, d'en comprendre les évolutions, selon une approche rationnelle privilégiant les faits et hypothèses vérifiables, en distinguant ce qui est du domaine des opinions et croyances. Elles développent chez l'élève la rigueur intellectuelle, l'habileté manuelle et l'esprit critique, l'aptitude à démontrer, à argumenter.

La familiarisation de l'élève avec le monde technique passe par la connaissance du fonctionnement d'un certain nombre d'objets et de systèmes et par sa capacité à en concevoir et en réaliser lui-même. Ce sont des occasions de prendre conscience que la démarche technologique consiste à rechercher l'efficacité dans un milieu contraint (en particulier par les ressources) pour répondre à des besoins humains, en tenant compte des impacts sociaux et environnementaux.

En s'initiant à ces démarches, concepts et outils, l'élève se familiarise avec les évolutions de la science et de la technologie ainsi que leur histoire, qui modifient en permanence nos visions et nos usages de la planète.

L'élève comprend que les mathématiques permettent de développer une représentation scientifique des phénomènes, qu'elles offrent des outils de modélisation, qu'elles se nourrissent des questions posées par les autres domaines de connaissance et les nourrissent en retour.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

Démarches scientifiques

L'élève sait mener une démarche d'investigation. Pour cela, il décrit et questionne ses observations ; il prélève, organise et traite l'information utile ; il formule des hypothèses, les teste et les éprouve ; il manipule, explore

plusieurs pistes, procède par essais et erreurs ; il modélise pour représenter une situation ; il analyse, argumente, mène différents types de raisonnements (par analogie, déduction logique…) ; il rend compte de sa démarche. Il exploite et communique les résultats de mesures ou de recherches en utilisant les langages scientifiques à bon escient.

L'élève pratique le calcul, mental et écrit, exact et approché, il estime et contrôle les résultats, notamment en utilisant les ordres de grandeur. Il résout des problèmes impliquant des grandeurs variées (géométriques, physiques, économiques…), en particulier des situations de proportionnalité. Il interprète des résultats statistiques et les représente graphiquement.

Conception, création, réalisation

L'élève imagine, conçoit et fabrique des objets et des systèmes techniques. Il met en œuvre observation, imagination, créativité, sens de l'esthétique et de la qualité, talent et habileté manuels, sens pratique, et sollicite les savoirs et compétences scientifiques, technologiques et artistiques pertinents.

Responsabilités individuelles et collectives

L'élève connaît l'importance d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé et comprend ses responsabilités individuelle et collective. Il prend conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, de ses conséquences sanitaires et de la nécessité de préserver les ressources naturelles et la diversité des espèces. Il prend conscience de la nécessité d'un développement plus juste et plus attentif à ce qui est laissé aux générations futures.

Il sait que la santé repose notamment sur des fonctions biologiques coordonnées, susceptibles d'être perturbées par des facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux de l'environnement et que certains de ces facteurs de risques dépendent de conduites sociales et de choix personnels. Il est conscient des enjeux de bien-être et de santé des pratiques alimentaires et physiques. Il observe les règles élémentaires de sécurité liées aux techniques et produits rencontrés dans la vie quotidienne.

Pour atteindre les objectifs de connaissances et de compétences de ce domaine, l'élève mobilise des connaissances sur :

- les principales fonctions du corps humain, les caractéristiques et l'unité du monde vivant, l'évolution et la diversité des espèces ;
- la structure de l'Univers et de la matière ; les grands caractères de la biosphère et leurs transformations ;
- l'énergie et ses multiples formes, le mouvement et les forces qui le régissent ;
- les nombres et les grandeurs, les objets géométriques, la gestion de données, les phénomènes aléatoires ;
- les grandes caractéristiques des objets et systèmes techniques et des principales solutions technologiques.

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

Ce domaine est consacré à la compréhension du monde que les êtres humains tout à la fois habitent et façonnent. Il s'agit de développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique. Ce domaine conduit aussi à étudier les caractéristiques des organisations et des fonctionnements des sociétés. Il initie à la diversité des expériences humaines et des formes qu'elles prennent : les découvertes scientifiques et techniques, les diverses cultures, les systèmes de pensée et de conviction, l'art et les œuvres, les représentations par lesquelles les femmes et les hommes tentent de comprendre la condition humaine et le monde dans lequel ils vivent.

Ce domaine vise également à développer des capacités d'imagination, de conception, d'action pour produire des objets, des services et des œuvres ainsi que le goût des pratiques artistiques, physiques et sportives. Il permet en outre la formation du jugement et de la sensibilité esthétiques. Il implique enfin une réflexion sur soi et sur les autres, une ouverture à l'altérité, et contribue à la construction de la citoyenneté, en permettant à l'élève d'aborder de façon éclairée de grands débats du monde contemporain.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

L'espace et le temps

L'élève identifie ainsi les grandes questions et les principaux enjeux du développement humain, il est capable d'appréhender les causes et les conséquences des inégalités, les sources de conflits et les solidarités, ou encore les problématiques mondiales concernant l'environnement, les ressources, les échanges, l'énergie, la démographie et le climat. Il comprend également que les lectures du passé éclairent le présent et permettent de l'interpréter.

L'élève se repère dans l'espace à différentes échelles, il comprend les grands espaces physiques et humains et les principales caractéristiques géographiques de la Terre, du continent européen et du territoire national : organisation et localisations, ensembles régionaux, outre-mer. Il sait situer un lieu ou un ensemble géographique en utilisant des cartes, en les comparant et en produisant lui-même des représentations graphiques.

Organisations et représentations du monde

L'élève lit des paysages, identifiant ce qu'ils révèlent des atouts et des contraintes du milieu ainsi que de l'activité humaine, passée et présente. Il établit des liens entre l'espace et l'organisation des sociétés.

Il exprime à l'écrit et à l'oral ce qu'il ressent face à une œuvre littéraire ou artistique ; il étaye ses analyses et les jugements qu'il porte sur l'œuvre ; il formule des hypothèses sur ses significations et en propose une interprétation en s'appuyant notamment sur ses aspects formels et esthétiques. Il justifie ses intentions et ses choix expressifs, en s'appuyant sur quelques notions d'analyse des œuvres. Il s'approprie, de façon directe ou indirecte, notamment dans le cadre de sorties scolaires culturelles, des œuvres littéraires et artistiques appartenant au patrimoine national et mondial comme à la création contemporaine.

Invention, élaboration, production

L'élève imagine, conçoit et réalise des productions de natures diverses, y compris littéraires et artistiques. Pour cela, il met en œuvre des principes de conception et de fabrication d'objets ou les démarches et les techniques de création. Il tient compte des contraintes des matériaux et des processus de production en respectant l'environnement. Il mobilise son imagination et sa créativité au service d'un projet personnel ou collectif. Il développe son jugement, son goût, sa sensibilité, ses émotions esthétiques.

Il connaît les contraintes et les libertés qui s'exercent dans le cadre des activités physiques et sportives ou artistiques personnelles et collectives. Il sait en tirer parti et gère son activité physique et sa production ou sa performance artistiques pour les améliorer, progresser et se perfectionner. Il cherche et utilise des techniques pertinentes, il construit des stratégies pour réaliser une performance sportive. Dans le cadre d'activités et de projets collectifs, il prend sa place dans le groupe en étant attentif aux autres pour coopérer ou s'affronter dans un cadre réglementé.

Pour mieux connaître le monde qui l'entoure comme pour se préparer à l'exercice futur de sa citoyenneté démocratique, l'élève pose des questions et cherche des réponses en mobilisant des connaissances sur :

- les principales périodes de l'histoire de l'humanité, situées dans leur chronologie, les grandes ruptures et les événements fondateurs, la notion de civilisation ;
- les principaux modes d'organisation des espaces humanisés ;
- la diversité des modes de vie et des cultures, en lien avec l'apprentissage des langues ;
- les éléments clés de l'histoire des idées, des faits religieux et des convictions ;
- les grandes découvertes scientifiques et techniques et les évolutions qu'elles ont engendrées, tant dans les modes de vie que dans les représentations ;
- les expressions artistiques, les œuvres, les sensibilités esthétiques et les pratiques culturelles de différentes sociétés ;
- les principaux modes d'organisation politique et sociale, idéaux et principes républicains et démocratiques, leur histoire et leur actualité ;
- les principales manières de concevoir la production économique, sa répartition, les échanges qu'elles impliquent ;
- les règles et le droit de l'économie sociale et familiale, du travail, de la santé et de la protection sociale.

Annexe 3

Annexe - Programme d'enseignement moral et civique de l'école et du collège (cycles 2, 3 et 4)

Les finalités de l'enseignement moral et civique

L'enseignement moral et civique poursuit trois finalités qui sont intimement liées entre elles.

1) Respecter autrui

La morale enseignée à l'école est une morale civique en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique. L'adjectif « *moral* » de l'enseignement moral et civique renvoie au projet d'une appropriation par l'élève de principes garantissant le respect d'autrui. Cette morale repose sur la conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine, qu'il s'agisse de soi ou des autres, et nécessite l'existence d'un cadre définissant les droits et devoirs de chacun.

Respecter autrui, c'est respecter sa liberté, le considérer comme égal à soi en dignité, développer avec lui des relations de fraternité. C'est aussi respecter ses convictions philosophiques et religieuses, ce que permet la laïcité.

2) Acquérir et partager les valeurs de la République

Le Code de l'éducation affirme « *qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République* » (article L 111-1). Cette mission est réaffirmée dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture : « *L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays* ».

Les valeurs et principes de la République fondent le pacte républicain garant de la cohésion nationale, en même temps qu'ils protègent la liberté de chaque citoyen. Les transmettre et les faire partager est une œuvre d'intégration républicaine ; ces valeurs et principes relient la France à la communauté des nations démocratiques, à l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale.

Les quatre valeurs et principes majeurs de la République française sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. S'en déduisent la solidarité, l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le refus de toutes les formes de discriminations. L'enseignement moral et civique porte sur ces principes et valeurs, qui sont nécessaires à la vie commune dans une société démocratique et constituent un bien commun s'actualisant au fil des débats dont se nourrit la République.

3) Construire une culture civique

La conception républicaine de la citoyenneté insiste à la fois sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à la communauté politique formée autour des valeurs et principes de la République. Elle signale l'importance de la loi et du droit, tout en étant ouverte à l'éthique de la discussion qui caractérise l'espace démocratique.

Elle trouve son expression dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, selon lequel l'École « *permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen* ».

La culture civique portée par l'enseignement moral et civique articule quatre domaines : la sensibilité, la règle et le droit, le jugement, l'engagement.

- La culture de la sensibilité permet d'identifier et d'exprimer ce que l'on ressent, comme de comprendre ce que ressentent les autres. Elle permet de se mettre à la place de l'autre.

© Ministère de l'Éducation nationale > www.education.gouv.fr

- La culture de la règle et du droit unit le respect des règles de la vie commune et la compréhension du sens de ces règles. Elle conduit progressivement à une culture juridique et suppose la connaissance de la loi.
- La culture du jugement est une culture du discernement. Sur le plan éthique, le jugement s'exerce à partir d'une compréhension des enjeux et des éventuels conflits de valeurs ; sur le plan intellectuel, il s'agit de développer l'esprit critique des élèves, et en particulier de leur apprendre à s'informer de manière éclairée.
- La culture de l'engagement favorise l'action collective, la prise de responsabilités et l'initiative. Elle développe chez l'élève le sens de la responsabilité par rapport à lui-même et par rapport aux autres et à la nation.

Cette culture civique irrigue l'ensemble des enseignements, elle est au cœur de la vie de l'école et de l'établissement, elle est portée par certaines des actions qui mettent les élèves au contact de la société.

Modalités pratiques et méthodes de l'enseignement moral et civique

L'enseignement moral et civique articule des valeurs, des savoirs (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques, etc.) et des pratiques. Il requiert l'acquisition de connaissances et de compétences dans les quatre domaines de la culture civique et donne lieu à des traces écrites et à une évaluation.

L'enseignement moral et civique s'effectue, chaque fois que possible, à partir de l'analyse de situations concrètes. La discussion réglée et le débat argumenté ont une place de premier choix pour permettre aux élèves de comprendre, d'éprouver et de mettre en perspective les valeurs qui régissent notre société démocratique. Ils comportent une prise d'informations selon les modalités choisies par le professeur, un échange d'arguments dans un cadre défini et un retour sur les acquis permettant une trace écrite ou une formalisation.

L'enseignement moral et civique se prête particulièrement aux travaux qui placent les élèves en situation de coopération et de mutualisation favorisant les échanges d'arguments et la confrontation des idées.

L'enseignant exerce sa responsabilité pédagogique dans les choix de mise en œuvre en les adaptant à ses objectifs et à ses élèves.

L'enseignement moral et civique dispose réglementairement d'un horaire dédié permettant une mise en œuvre pédagogique au service de ses finalités.

© Ministère de l'Éducation nationale > www.education.gouv.fr

Compétences travaillées du cycle 2 au cycle 4

Culture de la sensibilité

- Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments
- S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie
- Exprimer son opinion et respecter l'opinion des autres
- Accepter les différences
- Être capable de coopérer
- Se sentir membre d'une collectivité

Culture de la règle et du droit

- Respecter les règles communes
- Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique
- Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques
- Comprendre le rapport entre les règles et les valeurs

Culture du jugement

- Développer les aptitudes au discernement et à la réflexion critique
- Confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté et réglé
- S'informer de manière rigoureuse
- Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général
- Avoir le sens de l'intérêt général

Culture de l'engagement

- Être responsable de ses propres engagements
- Être responsable envers autrui
- S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement
- Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience civique
- Savoir s'intégrer dans une démarche collaborative et enrichir son travail ou sa réflexion grâce à cette démarche

© Ministère de l'Éducation nationale > www.education.gouv.fr

Annexe 4

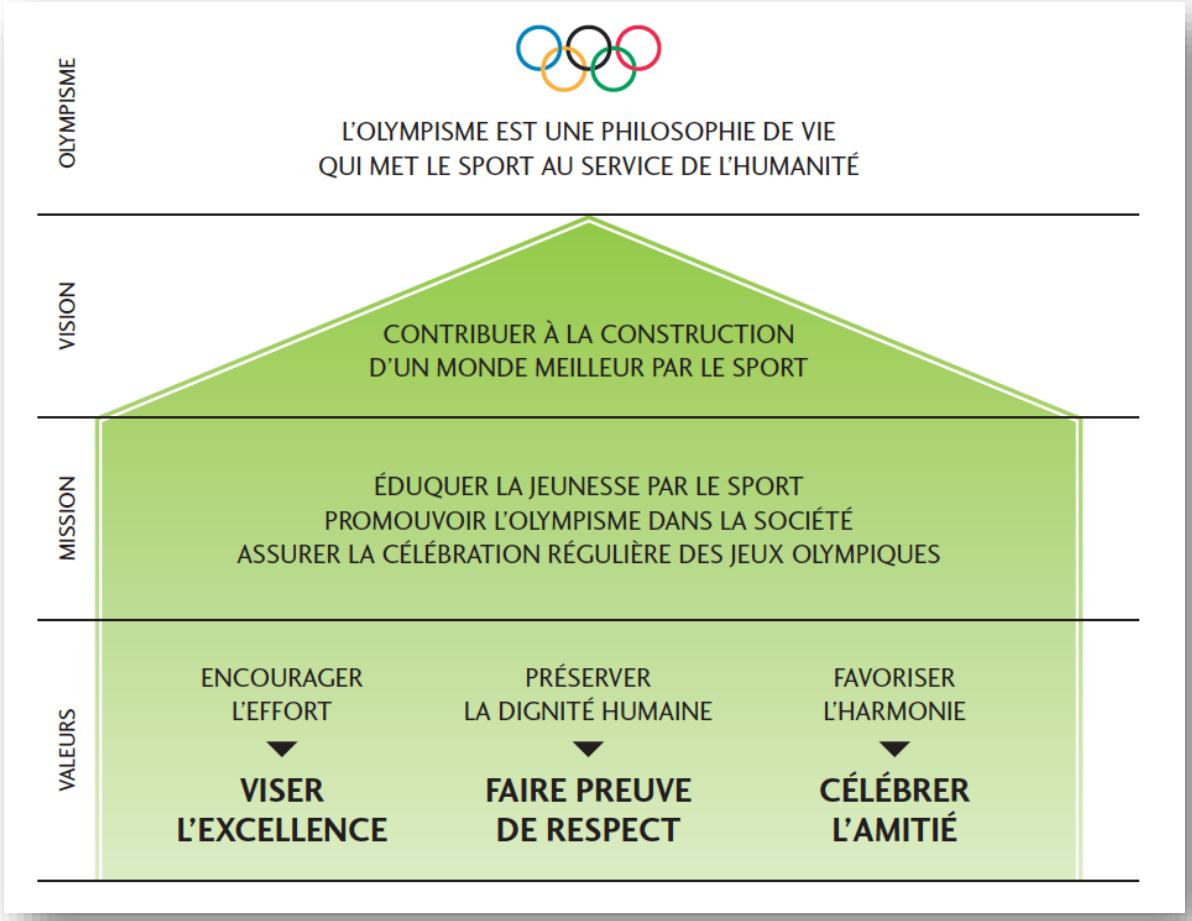

Source : l'exposition "Hope - quand le sport peut changer le monde" - Musée Olympique de Lausanne

Ce mémoire s'intéresse à la conception d'un projet scolaire ayant pour thème l'Olympisme afin d'amener les élèves à devenir les principaux acteurs de leurs enseignements. Un tel projet permet de lier les différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de la réforme de 2016, aux attendus de fin de cycles du nouveau programme d'Enseignement Moral et Civique entré en vigueur à la rentrée 2015.

Un tel projet va permettre à travers sa mise en œuvre de former les élèves aux valeurs de la république

La première partie aura pour objectif de décrire le cadre institutionnel et de définir le concept d'Olympisme. Puis la deuxième partie, tentera de présenter les attentes et les projets d'actions tels qu'ils sont présentés par les acteurs institutionnels. Enfin, la troisième partie tentera de proposer un projet découpé en plusieurs actions, chacune s'appuyant sur un des domaines du socle commun de connaissances, de compétences, et de culture (S4C).

Mots-clés : Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, Enseignement moral et civique, Valeurs Olympiques, Valeurs de la république, Pédagogie de projet.